



Rapport d'activité de l'Office français de la biodiversité



P. 4

ÉDITOS

P. 6

L'ÉTABLISSEMENT

- L'Office français de la biodiversité
- Organigramme
- Une gouvernance ouverte aux réseaux d'acteurs de la biodiversité
- Temps forts 2024

P. 22

LES MISSIONS ET ACTIONS

- Prévenir et lutter contre les atteintes à la biodiversité
- Développer la connaissance et l'expertise
- Appuyer les politiques publiques
- Préserver les espaces protégés
- Mobiliser la société et accompagner les acteurs

P. 56

APAIER LES TENSIONS AVEC LE MONDE AGRICOLE

- Des « éléments de référence stratégiques » pour réaffirmer les priorités de l'établissement dans le domaine agricole
- Retour sur la crise agricole : tensions, atteintes et mobilisation de l'OFB

P. 62

FONCTIONS SUPPORTS

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE



SYLVIE GUSTAVE DIT DUFLO

Présidente du Conseil d'administration

Le renouvellement de notre Conseil d'administration en mars 2024 a marqué une nouvelle étape pour notre établissement. Je remercie chaleureusement les administrateurs de leur confiance renouvelée. Dans la période compliquée que nous connaissons, l'existence de cette instance de dialogue entre toutes les parties prenantes (organisations professionnelles agricoles et forestières, instances cynégétiques et de la pêche, secteurs économiques, associations, comités de bassins, collectivités, élus, etc.) est plus que jamais indispensable.

Exister en temps de crise : cette formule résonne avec force à l'OFB. Quatre ans après la constitution de l'Office, une mission d'information du Sénat est revenue, en 2024, sur la loi portant création de l'OFB, en présentant les avancées réalisées, mais aussi les attentes qu'il nous reste à satisfaire. Ce travail intervient alors que nous avons traversé une nouvelle séquence de tensions agricoles, parfois marquée par des exactions ciblant nos agents sur tout le territoire. Depuis le début de ces tensions, j'ai tenu à prendre la parole publiquement, à organiser des rencontres avec les ministres et les élus ainsi qu'avec les agents afin de rappeler le sens de notre action.

L'année 2026 ouvrira un cycle de trois années continues d'élections (municipales, présidentielles, législatives, régionales et départementales) dans nos territoires, trois années où nous ne serons pas à l'abri de nouvelles postures politiques extrêmement préjudiciables à notre établissement. J'ai foi dans le sang-froid et le mental de nos agents pour passer ce cap pour défendre la légitimité de notre établissement et de ses missions.

Dans ce contexte tendu, nous restons mobilisés, notamment aux côtés des collectivités territoriales car l'enracinement de notre établissement et de ses

agents dans nos territoires est le fondement même de nos actions. La présence de l'OFB au Salon des maires, la structuration du réseau des Agences régionales de la biodiversité, l'ensemble des programmes d'accompagnement des collectivités menés par l'OFB sont essentiels pour soutenir les élus dans leurs missions de préservation du vivant et d'adaptation au changement climatique.

Au-delà, l'OFB continue d'agir pour approfondir notre connaissance des milieux les plus fragiles. Dans l'archipel de la Guadeloupe, l'opération « La Planète Revisitée », copilotée par l'Agence régionale de la biodiversité des Îles de Guadeloupe et le Muséum national d'Histoire naturelle, nous a permis d'étudier la biodiversité ultramarine de ces îles. J'ai également tenu à rencontrer récemment les présidents des conseils de gestion des parcs naturels marins. Ces élus, partenaires essentiels de l'OFB, sont en première ligne dans le cadre de l'Année de la Mer et de la Conférence des Nations Unies sur l'Océan, qui s'est tenue à Nice, en juin 2025.

Nous savons combien nos territoires d'outre-mer sont vulnérables face au changement climatique. Le passage du cyclone Chido et la situation difficile d'Outre-mer qui en a résulté à Mayotte ont mis à rude épreuve nos agents. Leur engagement, leur solidarité et leur professionnalisme forcent le respect dans ce contexte qui reste toujours aussi compliqué. À toutes et tous, je veux exprimer, ici, ma reconnaissance.

C'est en renforçant la confiance entre acteurs, en maintenant le dialogue et en inscrivant notre utilité dans le collectif que nous continuerons, ensemble, à faire progresser la cause de la biodiversité, au service des territoires et des générations futures.

Protégeons le vivant, préservons notre avenir !

LE MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



OLIVIER THIBAULT

2024 a été une année pleine de défis pour notre établissement, de réussites comme de moments plus difficiles. L'OFB s'est impliqué fortement dans le déploiement progressif de la Stratégie nationale Biodiversité afin de contribuer aux objectifs fixés par le Gouvernement. Aux côtés de l'ensemble des parties prenantes (citoyens, entreprises, chasseurs, agriculteurs, pêcheurs, forestiers, associations, élus, écoliers...), l'OFB a continué d'agir pour concilier activités humaines responsables et protection de l'environnement.

Les missions de l'OFB sont au service d'une meilleure prise en compte par nos concitoyens de la nécessité de protéger le vivant. Les nouveaux indicateurs de l'Observatoire national de la Biodiversité nous rappellent que la biodiversité continue de s'effondrer sur notre territoire national : plus de la moitié des migrateurs amphihalins de l'Hexagone ont disparu au cours des dernières décennies et l'activité de ponte des tortues est en diminution sur le tiers des sites suivis en Outre-mer. Continuons à transmettre ce message qui nous engage toutes et tous : protéger la biodiversité, c'est préserver nos ressources vitales (eau, sol, alimentation...) et donc préserver notre avenir.

Confronté à la mobilisation de la profession agricole en 2024, l'OFB a subi de nombreuses dégradations de locaux et ses agents ont parfois été critiqués et insultés. Dans cette période de tensions, le professionnalisme et la résilience de nos agents auront permis de traverser le cœur de la crise et de renouer progressivement le dialogue avec les acteurs territoriaux. Je veux saluer ici l'engagement sans relâche de la présidente du Conseil d'administration, Sylvie Gustave dit Duflo, aux côtés de notre établissement et de ses agents.

La police de l'environnement, qualifiée d'« avant-garde » par le rapporteur de la mission d'information du Sénat sur l'OFB, a toutefois pu mener cette année de grandes opérations de contrôle, au service d'un meilleur partage des usages. L'opération AIRPRO a permis de surveiller les pratiques dans les espaces naturels protégés tandis que l'opération de sécurité à la chasse en automne a rappelé les règles de sécurité essentielles à une bonne cohabitation entre tous les usagers. Par ailleurs, je ne peux que

me féliciter que 2024 ait également été l'année de désignation de nos tout premiers Officiers judiciaires de l'environnement (OJE) qui donnent à l'établissement des pouvoirs de police élargis. Nous avons également pu nous réjouir de la première promotion d'inspecteurs de l'environnement issue d'un concours de l'OFB, officiellement commissionnée et assermentée. Une fierté pour l'Office !

Accompagner l'ensemble de la société vers des pratiques plus durables nécessite d'outiller les acteurs avec des solutions concrètes. En 2024, l'OFB a tenu la 5ème édition du Forum Biodiversité et Économie, un lieu d'échanges entre les acteurs économiques pour mieux appréhender les impacts de leur structure sur les écosystèmes et apprendre à les diminuer. Et parce que l'OFB est en quête constante d'opérations innovantes pour toucher le grand public, nous avons déployé en 2024 une grande campagne de communication positive diffusée sur les grandes chaînes de télévision, et avons lancé la deuxième édition du jeu de grattage Mission Nature, en faveur de projets de restauration en France.

Malgré les obstacles, l'OFB continue de déployer des outils fiables au service des politiques publiques de protection de la biodiversité et je salue l'ensemble des agents de l'OFB impliqués dans ces réussites : création de l'Observatoire des énergies renouvelables et de la biodiversité, sortie officielle du schéma directeur de la surveillance de la biodiversité terrestre, Trophées des Atlas de la Biodiversité communale...

Notre établissement est en constante adaptation pour répondre aux attentes des Français. Plusieurs rapports importants sur l'OFB ont été publiés en 2024. Ils saluent notamment une fusion réalisée, un établissement reconnu pour son expertise et appellent l'OFB à construire davantage de liens dans les territoires, notamment pour mieux faire comprendre les missions de police de l'environnement. Alors que l'OFB est désormais doté d'une raison d'être qui doit maintenant résonner avec force chez chaque agent - *Protéger le vivant, préserver notre avenir* -, ces recommandations font écho à notre priorité : celle d'un Office au plus près des territoires, aux missions reconnues et à la légitimité renforcée.



P. 8

L'Office français de la biodiversité

P. 12

Organigramme

P. 13

Une gouvernance ouverte aux réseaux d'acteurs de la biodiversité

P. 18

Temps forts 2024

L'Office français de la biodiversité



Le dauphin commun (*Delphinus delphis*) est un animal hauturier, habitué aux eaux pélagiques
© Benjamin Guichard / OFB

Préserver la nature

Créé le 1^{er} janvier 2020 par la loi n° 2019-773 du 24 juillet 2019, l'Office français de la biodiversité (OFB) intervient sous la tutelle des ministres chargés de l'environnement et de l'agriculture. L'établissement est au cœur de l'action pour la préservation du vivant dans les milieux aquatiques, terrestres et marins, tant dans l'Hexagone que dans les Outre-mer.

Une priorité : lutter contre l'effondrement de la biodiversité face aux pressions exercées par la destruction et la fragmentation des milieux naturels, la surexploitation des ressources naturelles, les conséquences du changement climatique, les multiples pollutions, l'introduction d'espèces exotiques envahissantes.

Face à l'ampleur des menaces qui pèsent sur la faune, la flore et leurs habitats, l'établissement a vocation à jouer un rôle de levier en mobilisant acteurs, décideurs et citoyens autour de la biodiversité : État, collectivités territoriales, associations, entreprises, scientifiques, agriculteurs, pêcheurs, chasseurs, pratiquants des sports de nature...

L'OFB est responsable de cinq missions complémentaires :

- La police de l'environnement et la police sanitaire de la faune sauvage
- La connaissance, la recherche et l'expertise sur les espèces, les milieux et leurs usages
- L'appui à la mise en œuvre des politiques publiques
- La gestion et l'appui aux gestionnaires d'espaces naturels
- L'appui aux acteurs et la mobilisation de la société

Des compétences adaptées à la diversité des enjeux

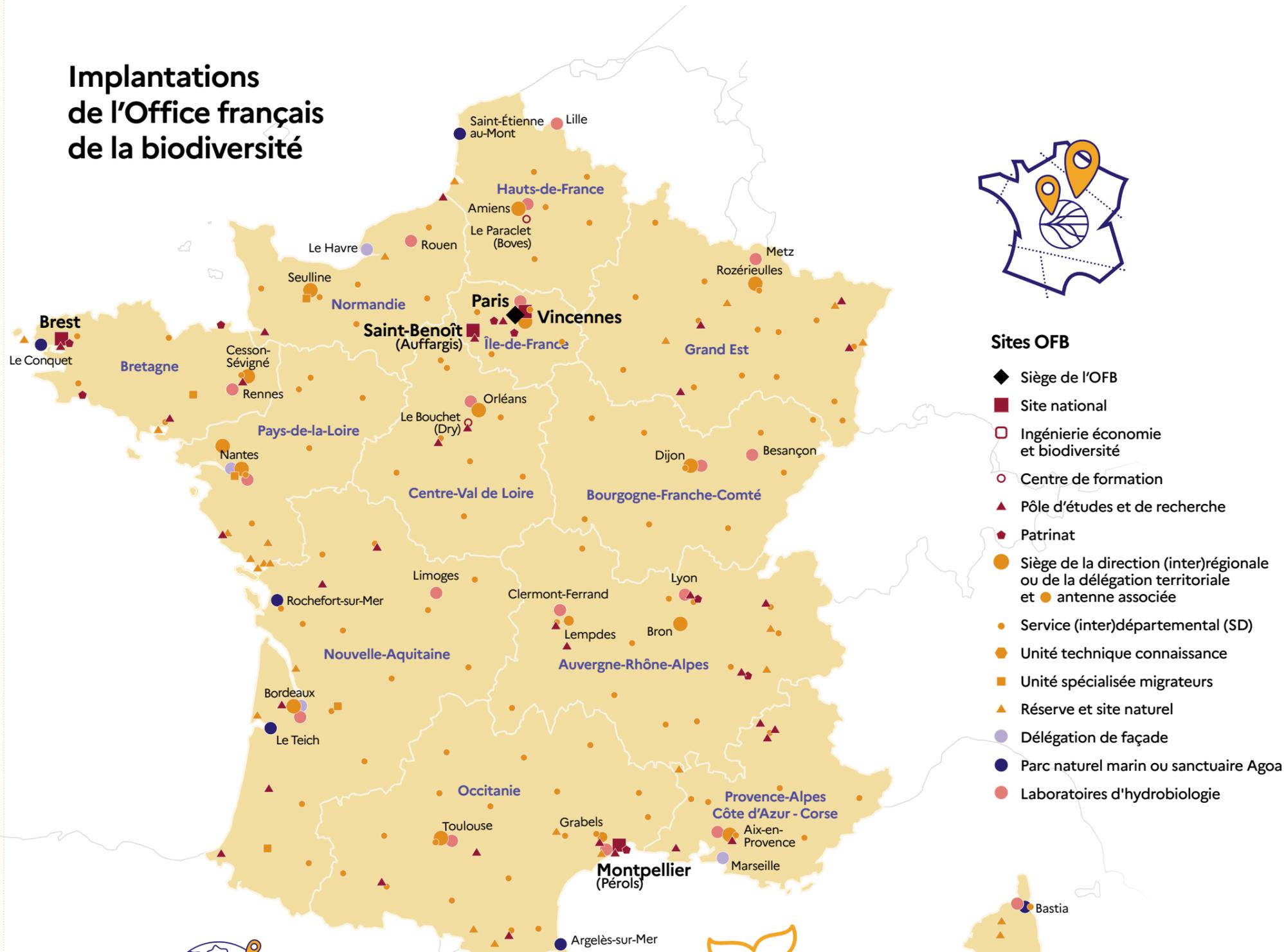
Pour remplir ses missions, l'OFB s'appuie sur des équipes pluridisciplinaires : inspecteurs de l'environnement, ingénieurs, spécialistes et experts thématiques, vétérinaires, techniciens, personnels administratifs... L'établissement compte plus de 3000 agents, dont plus de 2000 agissent sur le terrain dans l'Hexagone et dans les Outre-mer.

L'OFB est un établissement à la fois national et territorial grâce au maillage spatial de ses directions régionales, de ses services départementaux, de ses délégations territoriales en Outre-mer, de ses délégations de façade et de bassin, de ses parcs naturels marins...



Opération de pêche électrique réalisée par les agents de l'OFB le 7 septembre 2020 sur la Bérénice à Davray dans la Manche
© Nathalie Pfeiffer / OFB

Implantations de l'Office français de la biodiversité



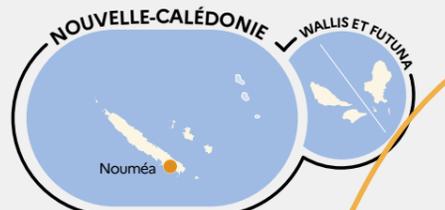
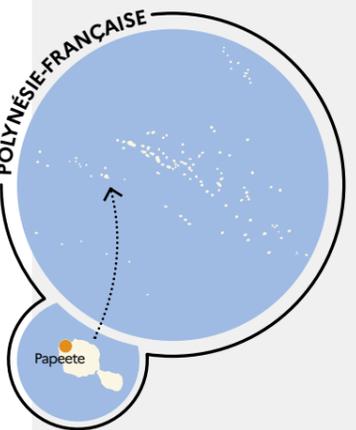
Sites OFB

- ◆ Siège de l'OFB
- Site national
- Ingénierie économie et biodiversité
- Centre de formation
- ▲ Pôle d'études et de recherche
- ◆ Patrimoine
- Siège de la direction (inter)régionale ou de la délégation territoriale et ● antenne associée
- Service (inter)départemental (SD)
- Unité technique connaissance
- Unité spécialisée migrateurs
- ▲ Réserve et site naturel
- Délégation de façade
- Parc naturel marin ou sanctuaire Agoa
- Laboratoires d'hydrobiologie

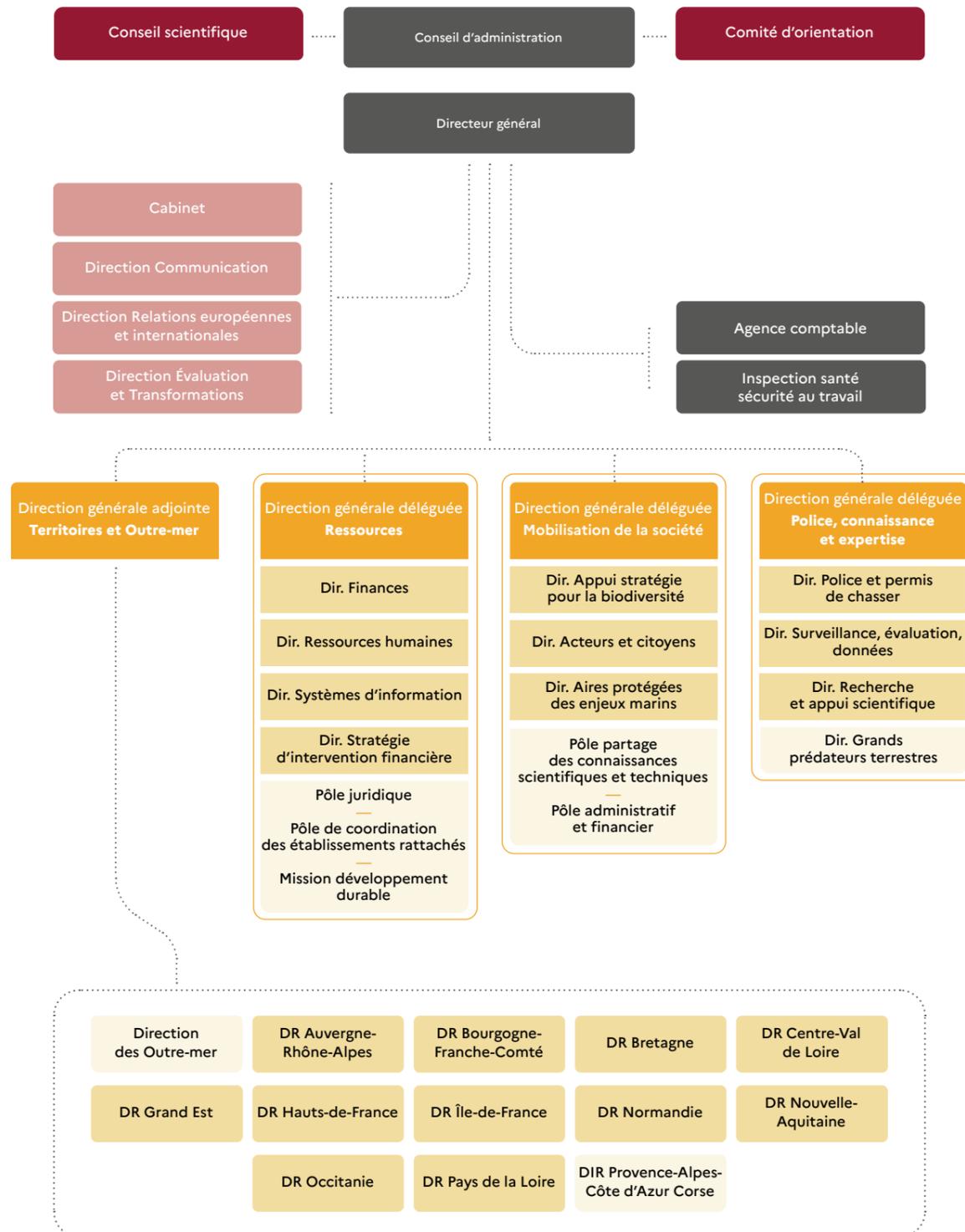
EN CHIFFRES



- 2 services interdépartementaux
- 4 brigades mobiles d'intervention réparties sur tout le territoire hexagonal et 2 brigades mobiles d'intervention grands prédateurs terrestres
- 3 unités spécialisées migrateurs amphihalins
- 6 services départementaux ultra-marins dont un mixte avec le parc national de La Réunion
- 3 délégations de façade maritime métropolitaine (DFM)
- 5 délégations territoriales ultra-marines (Antilles, Guyane, Océan Indien, Polynésie française et Nouvelle-Calédonie compétente pour Wallis et Futuna)
- 8 parcs naturels marins (PNM)
- Agoa, le sanctuaire de mammifères marins aux Antilles
- 28 réserves et territoires protégés, gérés ou co-gérés
- Des pôles d'études et de recherche sur les espèces et les milieux
- 18 laboratoires d'hydrobiologie



Organigramme



Une gouvernance ouverte aux réseaux d'acteurs de la biodiversité

Une gouvernance représentative des acteurs impliqués dans la protection de la biodiversité.

L'Office français de la biodiversité compte plusieurs instances de gouvernance destinées à coordonner le pilotage de l'établissement et ses orientations. Leur composition reflète la diversité des acteurs dans le champ de la biodiversité. Trois instances ont vocation à établir les orientations structurantes et les faire partager par tous : le Conseil d'administration, le Conseil scientifique et le Comité d'orientation. Une instance consultative, intitulée Conférence des aires protégées, rassemble les grands réseaux nationaux d'aires protégées.

Le Conseil d'administration

Définir les grandes orientations et la politique de l'établissement

Composé de 43 membres répartis en 5 collèges, le Conseil d'administration (CA) délibère sur les orientations stratégiques et la politique générale de l'établissement. Il approuve le budget initial et ses modifications, les conventions et marchés ainsi que les subventions ou concours financiers. Il est consulté sur la création de nouvelles catégories d'aires marines, et sur les projets de création de parcs naturels marins.

Deux commissions spécialisées, composées chacune de 12 administrateurs, ont été créées en son sein :

- **la Commission des interventions** qui délibère sur la conclusion de toute convention, et sur l'attribution de toute subvention ou concours financier relevant du Programme d'intervention de l'OFB, entraînant un engagement de dépenses supérieur à 1 million d'euros ;
- **la Commission des finances et de l'audit** qui délibère sur l'attribution des marchés de fournitures ou de travaux dont le montant est supérieur à 3 millions d'euros et des marchés de service dont le montant est supérieur à 1 million d'euros, hors exceptions prévues par le code de la commande publique. Elle étudie également pour avis le budget initial et rectificatif, examine le compte, financier de l'établissement, porte une appréciation sur la qualité du contrôle interne budgétaire et comptable et fait toutes propositions tendant à l'amélioration de ce dernier.

Suite au renouvellement des membres des trois premiers collèges du Conseil d'administration par arrêté du 19 février 2024 et suite à un premier mandat de 4 ans depuis la création de l'OFB, M^{me} Sylvie Gustave dit Duflo a été réélue Présidente du Conseil d'administration à l'unanimité, et les trois Vice-Président(e)s du CA reconduits.

Après avoir enrichi sa charte de déontologie, le CA a été amené à examiner cette année plusieurs projets structurants, notamment relatifs aux trois éléments de référence stratégiques intitulés « L'OFB au service de la transition agro-écologique », « L'OFB et les collectivités locales » et « L'OFB et l'international », au bilan à mi-parcours du Contrat d'objectifs et de performance 2021-2025, aux travaux du Conseil scientifique et du Comité d'orientation, aux Agences régionales de la biodiversité avec l'évolution des statuts de l'Agence régionale de Biodiversité des îles de la Guadeloupe, et aux conservatoires botaniques nationaux, avec la création du CBN Bourgogne-Franche-Comté.

Il a aussi approuvé les soutiens de mécénat de La Française des Jeux, de la Fondation Covéa et de la Fondation Engie, et la candidature au projet Caribbean Marine Megafauna and Anthropogenic Activities. Le CA a pu se positionner sur la cession du siège historique de l'ONCFS avenue de Wagram à Paris et sur la convention de financement du futur siège de l'OFB à Saint-Mandé.

En plein cœur de la crise agricole en 2024, la présidente du Conseil d'administration et l'ensemble des administrateurs ont exprimé leur soutien aux agents de l'Office français de la biodiversité.

La primevère officinale (*Primula veris*) est aussi appelée « coucou » dans certaines régions de France
© Philippe Massit / OFB



Une grande diversité d'acteurs

Le Conseil d'administration de l'OFB, renouvelé en mars 2024, comprend 5 collèges :

- **Au sein du 1^{er} collège** : 16 membres, représentants de l'État (ministères de tutelle, ministères chargés du budget, de la mer, de l'intérieur, de la recherche, des Outre-mer, Terres Australes et Antarctiques Françaises), des établissements publics nationaux œuvrant dans le champ de compétence de l'OFB (agence de l'eau, Office national des forêts, Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer, Musée national d'Histoire naturelle, parc national) et personnalités qualifiées ;
- **2^e collège** : 14 membres, représentants d'organisations professionnelles agricoles et forestières, des autres secteurs économiques concernés, d'associations agréées de protection de l'environnement, d'organismes gérant des espaces naturels, des instances cynégétiques et des instances de la pêche de loisir ;
- **3^e collège** : 5 membres, représentants des comités de bassin ainsi que des collectivités territoriales et de leurs groupements ;
- **4^e collège** : 4 membres titulaires et quatre suppléants, représentants élus du personnel ;
- **5^e collège** : 4 membres titulaires et quatre suppléants, parlementaires.

Présidente et vice-présidents (au 31/12/2024)

Sylvie Gustave dit Duflo Présidente

Réélue le 5 mars 2024

Présidente du Comité de l'eau et de la biodiversité de Guadeloupe, Sylvie Gustave dit Duflo siège au sein du Conseil d'administration de l'OFB en tant que vice-présidente de Régions de France et vice-présidente du Conseil régional de Guadeloupe. Elle est également présidente de la commission environnement de la Région.

Sandrine Bélier

1^{ère} vice-présidente

Réélue le 5 mars 2024

Juriste spécialisée en droit de l'environnement, auparavant députée européenne et membre de la commission nationale du débat public, Sandrine Bélier représente l'ONG Humanité et Biodiversité dont elle est directrice depuis 2016.

Hubert-Louis Vuitton

2^e vice-président

Réélu le 5 mars 2024

Ancien président du Conseil d'administration de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) et vice-président de la Fédération nationale des chasseurs, Hubert-Louis Vuitton représente la Fédération départementale des chasseurs du Loir-et-Cher et la Fédération régionale des chasseurs de Centre-Val de Loire.

André Flajolet

3^e vice-président

Réélu le 5 mars 2024

Maire de la commune de Saint-Venant depuis 1989, André Flajolet a également été député de la 9^e circonscription du Pas-de-Calais de 2002 à 2012. Il est aussi président du comité de bassin Artois-Picardie.



Présidente de la commission des finances et de l'audit

Régine Touffait

Secrétaire générale de la direction forêts et risques naturels à l'Office national des forêts

Réélue le 7 mars 2024

Écologue et botaniste de formation, Régine Touffait a commencé son parcours professionnel au Conservatoire du littoral. Elle poursuit son parcours à l'Office national des forêts en tant que responsable de l'unité territoriale de Villers-Cotterêts en Picardie, en charge notamment de la gestion multifonctionnelle de la forêt domaniale de Retz. Responsable nationale des travaux forestiers, elle rejoint la direction générale de l'ONF. Elle est maintenant secrétaire générale au sein de la direction métier des forêts et des risques naturels.

Présidente de la commission des interventions

Sandrine Rocard

Directrice générale de l'Agence de l'eau Seine-Normandie

Réélue le 28 mars 2024

Ancienne élève de l'École polytechnique, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, Sandrine Rocard a encadré des services de l'État chargés de l'environnement et de l'eau dans la Somme puis à l'échelle du bassin Seine-Normandie. Au ministère chargé de l'environnement, elle a dirigé l'équipe chargée de la politique de l'air et de la lutte contre le changement climatique à la direction de la prévention des pollutions et des risques. Exerçant ensuite à la Cour des comptes, elle en est nommée magistrate en 2013.

Le Conseil scientifique

Le Conseil scientifique assiste notamment le Conseil d'administration dans la définition de la politique scientifique de l'établissement. Constitué de 25 membres dont deux sont des personnels de l'établissement à l'expertise scientifique reconnue, le Conseil scientifique contribue à l'évaluation des activités en matière de recherche et d'exploitation des résultats.

Présidente et vice-présidents

Frédérique Chlous Présidente

Élue le 24 juin 2020

Professeure d'anthropologie, directrice générale déléguée à la recherche, l'expertise, la valorisation et l'enseignement du Muséum national d'histoire naturelle, Frédérique Chlous a travaillé sur les représentations sociales de l'environnement et sur les formes de gouvernance des espaces naturels notamment sur les systèmes littoraux et marins. Frédérique Chlous a également étudié l'intérêt des dispositifs participatifs et les modalités d'engagement des acteurs dans les processus de gestion des milieux.

Jean-Michel Gaillard Vice-président

Élu le 24 juin 2020

Spécialiste en écologie évolutive, Jean-Michel Gaillard est directeur de recherche au CNRS et professeur à l'université de Lyon 1. Ses travaux visent à comprendre les processus évolutifs qui régissent les populations de grands mammifères et à identifier les stratégies d'histoire de vie des espèces de vertébrés. À ce jour, il a publié plus de 350 articles.

Luc Abbadie Vice-président

Élu le 24 juin 2020

Professeur émérite d'écologie, ancien directeur de l'institut de la transition environnementale de Sorbonne Université, Luc Abbadie, a enseigné l'écologie générale, l'écologie fonctionnelle et la science du sol. Il a lancé de nombreux travaux interdisciplinaires dans le domaine de l'environnement et des applications de l'écologie pour la gestion durable de la biodiversité, des ressources naturelles et des écosystèmes.

Le Comité d'orientation (au 31/12/2024)

Placé auprès du Conseil d'administration, le Comité d'orientation est chargé d'apporter une réflexion prospective sur l'action de l'établissement. Il est composé d'une part de 30 membres répartis en quatre collèges (territoires, humanités, mer, Outre-mer) et d'autre part de 10 citoyens.

Jérôme Bignon Président du Comité d'orientation Nommé par le CA le 10 mars 2021

Ancien député puis sénateur de la Somme, Jérôme Bignon est engagé depuis longtemps sur les sujets environnementaux, spécialiste des enjeux littoraux et des zones humides et littorales. Il a été président de l'Agence des aires marines protégées et du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.

La conférence des aires protégées (CAP)

Instance consultative de 23 membres, la CAP rassemble les grands réseaux nationaux d'aires protégées. Elle a pour vocation de favoriser l'émergence de propositions et d'avis à l'OFB en matière d'espaces naturels.

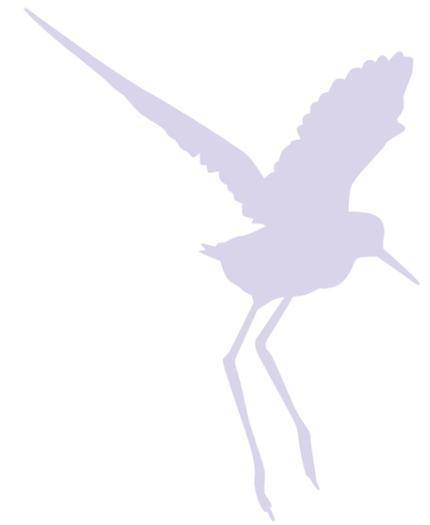
Elle favorise également l'expression de besoins communs aux gestionnaires et le développement de synergies entre familles d'aires protégées, ainsi que le partage de retours d'expérience entre les réseaux d'aires protégées. Enfin, elle est amenée à formaliser des positions collectives contribuant à dynamiser la mise en œuvre de la Stratégie nationale des aires protégées.



Des instances internes de décision et de pilotage

Les instances internes ont vocation à garantir une prise de décision rapide et une bonne circulation de l'information. Elles s'articulent autour de deux instances qui ont un rôle primordial sur les sujets stratégiques et opérationnels :

- **Le comité exécutif (Comex)** est une instance décisionnelle. Il rassemble le directeur général, les quatre directeurs généraux adjoints et délégués, et les trois directeurs directement rattachés au directeur général.
- **Le comité de direction (Codir)** est une instance de réflexion et de partage de l'information. Le Codir réunit les directeurs nationaux et régionaux, ainsi que les membres du Comex, l'agent comptable et l'inspecteur sécurité et santé au travail.



Lorsqu'ils sont au repos, les flamants roses (*Phoenicopterus roseus*) fourrent leur tête dans les plumes et se tiennent parfois sur une patte.
© Philippe Massit / OFB

Temps forts 2024

Janvier

Le 23 janvier, le **schéma directeur de la surveillance de la biodiversité terrestre** a été publié au Bulletin officiel du MTE. Il détaille les enjeux, moyens, objectifs et besoins pour la surveillance de la biodiversité terrestre en France. L'ensemble des écosystèmes terrestres et leur biodiversité sont concernés. Ce programme national s'inscrit dans le cadre du Système d'information sur la biodiversité dont les données générées ont vocation à rejoindre le Système d'information de l'inventaire du Patrimoine naturel (SINP).

Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires s'est rendu le 30 janvier, **au siège national de l'OFB à Vincennes**, afin d'adresser directement son soutien aux agents de l'OFB, dans le contexte de la mobilisation du monde agricole. Il a souligné le rôle de l'OFB comme « boussole absolue » de la police de l'environnement avant de rappeler la dépendance de l'agriculture à la bonne santé de l'environnement ainsi que la nécessité de maintenir le dialogue avec le monde agricole.



Visite du ministre Christophe Béchu
© Cécile Genot

Février

Dans le cadre de la **14^e Conférence des Parties de la Convention sur la conservation des espèces migratrices**, les États membres ont adopté des résolutions en faveur de la protection des espèces migratrices, alors qu'une espèce sur cinq inscrites sur la conservation des espèces migratrices est en danger critique d'extinction. Membre de la délégation française, l'OFB a apporté son soutien aux négociations et contribué à l'action de diplomatie environnementale de la France.



Plénière COP14
© halgane aden / MTECT

Mars

Le 31 mars a marqué la clôture de la **1^{ère} édition de Mission Nature**, le jeu de grattage consacré à la biodiversité, lancé en octobre 2023 en partenariat avec La Française des Jeux. L'initiative a permis de soutenir 21 projets concrets et ambitieux de restauration de la biodiversité, grâce aux 7 millions d'euros reversés à l'OFB pour cette 1^{ère} édition couronnée de succès.

Avril

Le 11 avril 2024, la **5^e édition de l'opération de préservation de la biodiversité « Attention, on marche sur des œufs ! »** fut lancée sur l'ensemble du littoral français.

Le Conservatoire du littoral, l'Office français de la biodiversité (OFB), l'Office national des forêts, la LPO, Rivages de France, en partenariat avec de nombreuses associations et gestionnaires de sites, appellent à la vigilance sur les plages.



Panneau de signalisation « Warning, alouette des champs en danger », dans le cadre de la campagne « Attention, on marche sur des œufs ».
© Benjamin Guichard / OFB

Juin

La **seconde édition du forum LIFE Artisan** s'est tenue à Toulouse le 10 juin sur le thème « Alliance Nature & Adaptation ». Co-organisé avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne, il avait pour objectif de mobiliser les collectivités locales autour du rôle des Solutions fondées sur la Nature, pour l'adaptation au changement climatique et la gestion de l'eau. Il s'est articulé autour de séances plénières, d'ateliers, de tables-rondes, de visites de sites et de la remise des « Trophées ARTISAN de l'adaptation au changement climatique ».



Trophées life artisan 2024
© Helene Ressayres

Juillet

AIRPRO, une vaste opération nationale de prévention et de contrôle, a été lancée par l'OFB du 15 juillet au 1^{er} septembre, **dans les espaces naturels protégés**, où les missions de police de la nature s'exercent prioritairement. Plus de 1200 opérations et près de 15000 contrôles ont été menés pour sensibiliser la population aux enjeux de protection de la nature.

Dans le cadre de la Stratégie nationale biodiversité, et en collaboration avec le ministère chargé de l'environnement, l'OFB a lancé une **grande campagne de communication** pour sensibiliser les Français à l'importance de préserver la biodiversité, tout en leur donnant des clés pour agir. Un spot TV de sensibilisation aux enjeux de protection de la biodiversité a été diffusé sur les grandes chaînes nationales. Il a été vu par 81% des 25-49 ans, la cible principale, soit près de 16 millions de personnes. En complément, des partenariats et des programmes courts ont été réalisés avec Brut, Hugo Décrypte et M6.



Campagne AIRPRO
© Pascale Tate / OFB

Août

Le Parc naturel marin du golfe du Lion a lancé une **campagne de sensibilisation à l'impact, sur le milieu marin, des filtres UV** présents dans certaines crèmes solaires. En partenariat avec neuf structures locales de kayak et paddle, cette initiative visait à informer les vacanciers sur cette problématique étudiée de près par la communauté scientifique, encourageant des pratiques plus respectueuses de l'environnement le long du littoral, dans les Pyrénées-Orientales et dans l'Aude.

Septembre

Le **séminaire de lancement du projet LIFE Biodiv'France**, qui vise à accompagner la mise en œuvre de la Stratégie nationale biodiversité, s'est tenu le 27 septembre à La Cité Fertile de Pantin. La journée a réuni l'ensemble des bénéficiaires et entités affiliées qui ont pu échanger sur des thématiques transversales (outils de suivi, financements, communication...) et créer une vision commune dans un cadre convivial.

L'OFB a franchi une étape cruciale dans la lutte contre la délinquance environnementale avec la **création de la fonction d'officiers judiciaires de l'environnement (OJE)**, qui bénéficie de prérogatives judiciaires étendues, notamment pour mettre en œuvre des techniques d'enquête coercitives. Après une formation de 10 mois, les agents de la première promotion ont passé un examen à l'issue duquel ils ont tous reçu un avis favorable. Le 19 septembre, ils ont reçu leur habilitation. En janvier 2025, ils sont venus renforcer les effectifs de l'OFB.



Octobre

L'édition 2024 du Forum des aires protégées, coorganisée par l'OFB et la Fédération des conservatoires d'espaces naturels (CEN), s'est tenue le 8 octobre à Paris en présence de 300 gestionnaires et de leurs partenaires. L'événement a porté sur le **rôle des aires protégées dans la séquestration du carbone par les milieux naturels** alors même que le réseau des CEN expérimente le développement de 3 labels bas-carbone portant sur les vieilles forêts, les tourbières et les prairies.

Novembre

La 5^e édition du **Forum Biodiversité et Économie** s'est tenue les 13 et 14 novembre à la Cité des Sciences et de l'Industrie à Paris, pour échanger sur des solutions concrètes pour la biodiversité, avec pour thématique : « Entreprises, ensemble pour le vivant ! ».

M^{me} Agnès Pannier-Runacher, ministre chargée de l'environnement, est intervenue lors de la plénière de clôture de l'événement qui a mobilisé plus 1 000 participants.

Décembre

Mi-décembre, **Mayotte** a été touchée de plein fouet par un **violent cyclone**. L'archipel a alors déploré de nombreuses victimes et des dégâts considérables. Alors que 36 agents de l'OFB vivent et travaillent sur place, l'établissement s'est immédiatement mobilisé pour assurer la sécurité et la santé de ses équipes, et les aider à surmonter les défis logistiques et sanitaires qui se sont posés.

Sur place, les agents ont aussi contribué à l'effort de solidarité avec les autorités locales.





P. 24

Prévenir et lutter contre les atteintes à la biodiversité

P. 32

Développer la connaissance et l'expertise

P. 38

Appuyer les politiques publiques

P. 48

Préserver les espaces protégés

P. 52

Mobiliser la société et accompagner les acteurs

Prévenir et lutter contre les atteintes à la biodiversité

Agent en surveillance dans la vallée de la Loue (Réserve naturelle du Ravin de Valbois) lors d'une opération nationale « Espaces protégés »
© Sébastien Lamy / OFB

La police de l'environnement

L'OFB contribue à l'exercice de la police de l'environnement, qui protège la ressource en eau et les espaces naturels, la flore et la faune sauvage, et qui assure une pratique durable et sécurisée des activités de loisir comme la chasse ou la pêche.

Près de 1 700 inspecteurs de l'environnement sont présents dans tous les départements pour apporter leur expertise aux acteurs du territoire, contrôler le respect de la réglementation et enquêter sur les infractions qui portent atteinte à l'environnement. Polyvalents, les policiers de l'environnement interviennent sur un large spectre de missions, selon les priorités définies par les ministres, les préfets et les procureurs de la République.

En 2024, les revendications exprimées par une partie de la profession agricole ont conduit les autorités locales et l'OFB à redéfinir les priorités de contrôle. Ces directives se sont traduites par une hausse des contrôles des usages de la nature à la faveur de missions de surveillance du territoire avec 126 604 contrôles, soit +12% sur un an. C'est dans ce cadre qu'a été conduite une campagne inédite de contrôle des activités de loisirs dans les aires protégées.

Bien que la majorité des contrôles aboutissent à un constat de conformité, l'OFB a relevé plus de 9 500 infractions pénales au droit de l'environnement en 2024. Ces infractions ont donné lieu soit à une enquête approfondie, soit à une simple contravention.

EN CHIFFRES

6 386

avis techniques (autrement appelés « expertises »)

134 396

contrôles administratifs

AIRPRO 2024
15 JUILLET -
1^{er} SEPTEMBRE

5 556

enquêtes judiciaires

14 777
usagers contrôlés dans les aires protégées

4 628

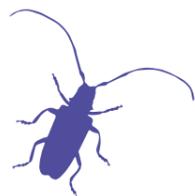
procédures d'amendes forfaitaires réalisées

11 698
infractions constatées



Surveillance des Aires protégées en Bretagne
© Sébastien Lamy

Lutter contre les trafics d'espèces



La surexploitation des ressources naturelles et les trafics d'espèces constituent l'une des cinq causes majeures d'effondrement de la biodiversité. Ces activités offrent aussi un terrain propice aux acteurs du crime organisé, qui investissent le domaine environnemental, devenu la troisième source de profits criminels au niveau mondial. Réglementée par la Convention de Washington sur le commerce international des espèces menacées d'extinction, la lutte contre ces trafics relève des compétences historiques de la police de l'environnement et mobilise les enquêteurs de l'OFB au quotidien.

Trafic de chardonnerets élégants

Le 27 mai 2024, les agents du service départemental de l'OFB du Puy-de-Dôme perquisitionnent le domicile d'un individu suspecté de capturer illégalement des oiseaux dans le milieu naturel. Au terme de 2 ans d'enquête et de surveillance, la perquisition a permis de découvrir plusieurs spécimens ainsi que du matériel de capture de cette espèce de passereau dont la population a diminué de plus d'un tiers en 10 ans, notamment sous l'effet des trafics. Le prévenu sera condamné en 2025 par le tribunal correctionnel de Clermont-Ferrand à une peine de 8 mois de prison ferme avec mandat de dépôt.

Lutte contre les dérives d'un parc animalier

Une enquête engagée fin 2021 et mobilisant les services de l'OFB, la Gendarmerie nationale et les services de l'État s'est traduite par la condamnation, en novembre 2024, du propriétaire d'un parc animalier situé en Gironde à une peine d'un an d'emprisonnement avec sursis, 1 250 euros d'amende et 3 800 euros de dommage et intérêts avec interdiction d'exercer une profession en lien avec les infractions visées. La procédure complexe avait mobilisé près de 12 chefs d'accusation : exploitation irrégulière d'un établissement, pollution et abandon de déchets, exercice illégal de la médecine vétérinaire, mauvais traitements à un animal, détention illégale de produits stupéfiants... Lors de la perquisition, plus de 50 animaux vivants (tigres, panthères, lémuriers, primates, grands perroquets...) ont été saisis et placés auprès d'associations agréées.



Comptage des cadavres de tortues braconnées pendant le confinement
© Paul Giannasi / OFB

Combattre l'orpaillage illégal

En Guyane, l'orpaillage illégal entraîne des atteintes considérables à l'environnement : déforestation, pollution et destruction des cours d'eau. Au sein de l'OFB, le service départemental de Guyane lutte contre ce fléau à travers ses missions de police environnementale, en collaboration avec la Gendarmerie, l'Office national des forêts et le Parc amazonien de Guyane. En 2024, il a réalisé 30 opérations, totalisant 102 jours d'intervention sur le terrain qui ont permis la confiscation de poudre d'or et de matériel.

Prévenir et participer à la gestion des crises sanitaires concernant la faune sauvage

Surveiller et contrôler

En complément de leurs actions de connaissance et de prévention, les services de l'OFB ont réalisé 115 opérations de contrôle et de surveillance en matière sanitaire, dont 14 ont révélé des non-conformités. En ajoutant les dossiers directement signalés par l'autorité judiciaire, l'OFB a relevé 49 infractions et mené 31 procédures qui ont permis de lutter contre la propagation des épizooties.

L'année 2024 a été marquée par l'apparition d'un foyer de peste porcine africaine (PPA) en Allemagne, à environ 70 km de la frontière française, ce qui a conduit à multiplier les actions de surveillance sanitaire de la faune sauvage et de formation des agents, d'autant que la situation ne s'améliore pas en Italie à proximité de la frontière française. En parallèle, la situation épidémiologique a évolué favorablement sur le front de l'influenza aviaire.

Détecter en amont pour prévenir

Le réseau SAGIR, dédié à la surveillance permanente des maladies de la faune sauvage, vise à détecter précocement les maladies pouvant affecter la santé animale, humaine et les filières agricoles. Administré par l'OFB, il repose sur la détection de signaux anormaux de mortalité.

Inquiétante mortalité chez les chevreuils

Le réseau SAGIR a enregistré une hausse significative des cadavres de chevreuils en Bretagne, Hauts-de-France et Grand Est. Les maladies infectieuses épizootiques ont été écartées. Les animaux, bien que maigres, avaient des réservoirs gastriques pleins, indiquant qu'ils s'alimentaient. L'analyse des contenus ruminiaux a révélé des plantes peu digérées et atypiques, comme des poacées, inadaptées à leur régime habituel. Cette alimentation inappropriée pourrait expliquer leur dégradation physique et le polyparasitisme observé. Elle pourrait être due à une modification du cortège floristique ou à une compétition accrue entre ruminants sauvages, liée au changement climatique et aux conditions environnementales. Ces hypothèses sont en cours d'investigation.



Mission de police sanitaire (grippe aviaire)
© Philippe Massit / OFB



Suivi du virus Usutu

Détecté en 2015 chez les oiseaux, le virus Usutu a provoqué en 2018 une épidémie intense, affectant principalement les merles noirs et les chouettes laponnes. Deux vagues épidémiologiques successives suggèrent un possible caractère endémique de la maladie en France. L'impact négatif sur les populations de merles était proportionnel à la pression infectieuse. Ces résultats soulignent l'importance de la collaboration entre réseaux pour évaluer la propagation de l'infection dans l'avifaune sauvage et mesurer l'impact d'un arbovirus émergent.

Merle noir (*Turdus merula*) en hiver dans un jardin
© Philippe Massit / OFB

Tuberculose bovine

La vaccination des blaireaux s'est accélérée en 2024. Les zones réglementées ont été étendues en raison de cas détectés chez la faune sauvage (blaireaux, sangliers) et les animaux domestiques, dans le cadre du programme national de recherche et de contrôle Sylvatub.

Influenza aviaire en métropole

L'année a été relativement calme notamment grâce à la vaccination de 30 millions de canards domestiques. Les activités de l'OFB se sont concentrées sur les aspects scientifiques, notamment la surveillance territoriale des mortalités d'oiseaux.

Influenza aviaire en terres australes

En octobre 2024, l'influenza aviaire H5N1 a atteint les Terres Australes et Antarctiques Françaises, touchant Crozet puis Kerguelen. Des centaines d'éléphants de mer et plusieurs espèces d'oiseaux, dont des manchots royaux, ont succombé. Le réseau SAGIR a formé les personnels de terrain et fourni l'expertise nécessaire pour gérer cette crise, notamment en matière de biosécurité et de gestion des cadavres.



Gestion de crise sanitaire « grippe aviaire »
© Philippe Massit / OFB

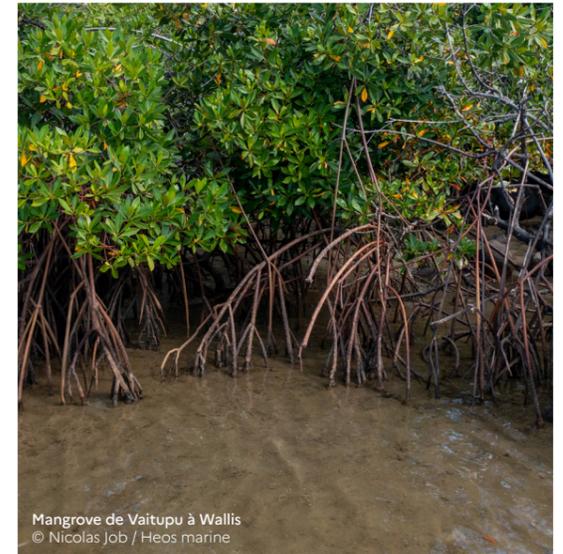
Lutter contre la dégradation des milieux naturels

Un pas décisif dans la protection des zones humides en outre-mer

Préserver les zones humides demande de pouvoir les localiser et les délimiter avec précision. Avec l'appui du ministère chargé de l'environnement, l'OFB dont l'unité PatriNat et leurs partenaires ont développé des protocoles et des listes de référence pour identifier les zones humides en Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion et Mayotte. La démarche a associé des spécialistes du Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN), du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), des Conservatoires Botaniques Nationaux (CBN), de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) et de bureaux d'études comme Biotope.

Comment ? Ils se sont appuyés sur la bibliographie scientifique et leur expertise pour élaborer des protocoles et des listes de référence sur les habitats, les espèces végétales et les sols caractéristiques des zones humides. Ces outils ont été testés sur 129 sites (466 relevés) et révisés au regard des retours terrain.

Des réunions ont été organisées dans chaque territoire pour impliquer les acteurs locaux et recueillir leurs retours. Après consultation des instances locales et nationales, ces outils devraient être officialisés par un arrêté interministériel.



Mangrove de Vaitupu à Wallis
© Nicolas Job / Heos marine



Lutte dégradation des milieux naturels
© Alexandra Gigou / OFB

Œuvrer pour une chasse sécurisée et durable

Priorité à la sécurité

Pour la quatrième année consécutive, l'OFB a mené, du 30 novembre au 15 décembre, une opération nationale de contrôles sur la sécurité à la chasse. Au total, 1272 opérations ont été effectuées, touchant 2595 actions de chasse et 9369 chasseurs. Ces contrôles ont révélé 220 infractions, notamment pour non-respect des règles de sécurité et du schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC). Ces contrôles répondent à une demande des territoires et s'inscrivent dans les compétences historiques de l'établissement, qui a contrôlé plus de 50000 chasseurs en 2024.

D'autre part, l'OFB a la mission d'organiser l'examen du permis de chasser et de délivrer ce titre aux nouveaux chasseurs formés par les fédérations. En 2024, 37408 candidats se sont présentés, avec un taux de réussite de 72%. L'OFB veille à la fois à la continuité des examens et à l'équité de traitement des candidats, par l'application d'un barème harmonisé sur une épreuve pratique et une épreuve théorique. L'OFB assure également le suivi et l'exécution des mesures prises par les autorités administratives et judiciaires pour suspendre ou retirer le permis aux chasseurs impliqués dans des accidents.



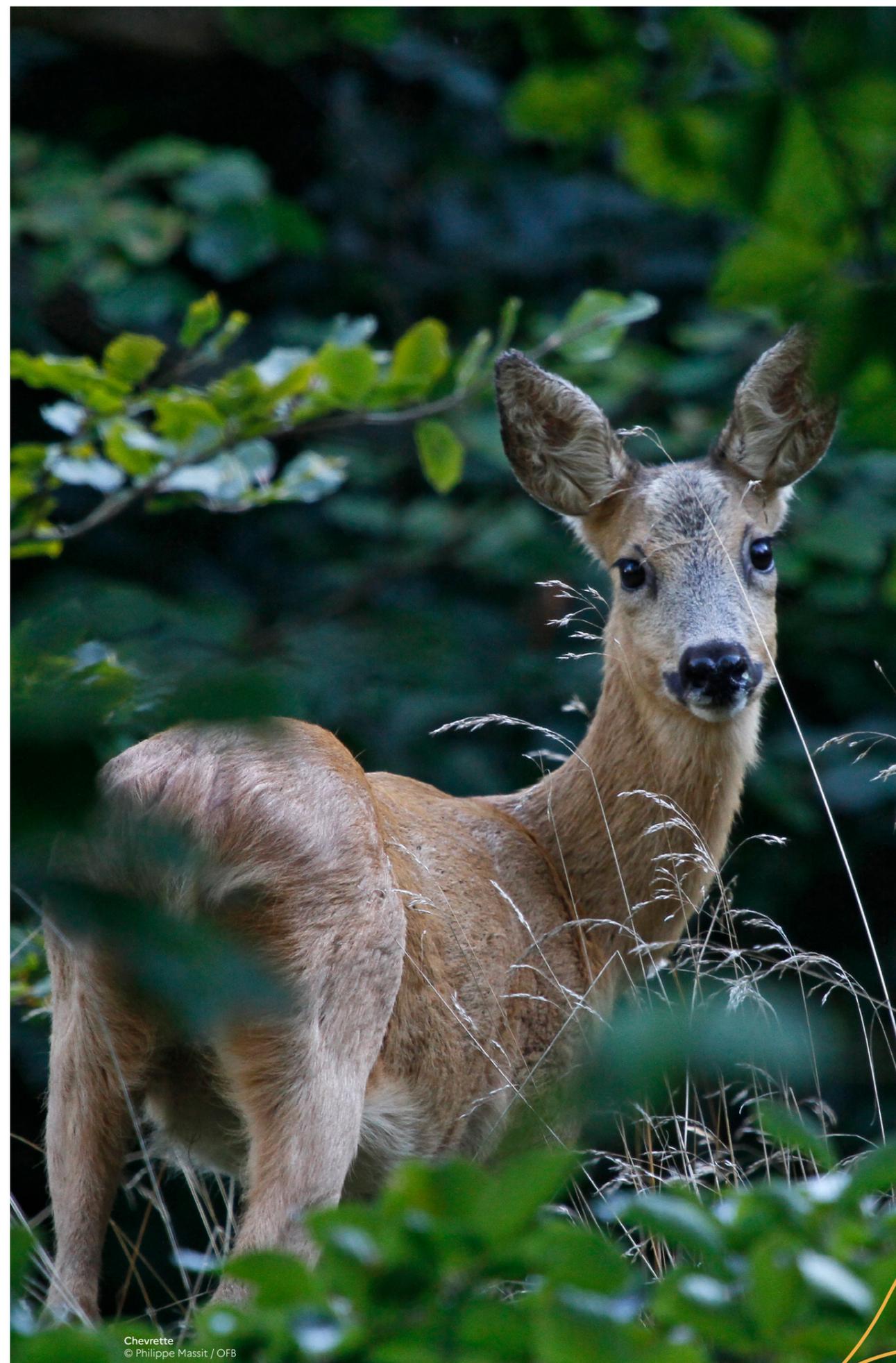
Loi engrillagement en action

La mise en application de la loi engrillagement s'est accélérée en 2024. En mai, un déplacement ministériel en Sologne a annoncé la création d'un comité de suivi pour évaluer l'application de la loi. En région Centre-Val de Loire, 90 signalements de nouvelles clôtures ont fait l'objet d'une vérification systématique par les inspecteurs de l'environnement, entraînant de premières condamnations par ordonnance pénale (obligation de remise en état assortie d'une amende ou d'un stage de citoyenneté environnemental).

Une opération interservices solognote, organisée fin 2024, a permis de sensibiliser les acteurs locaux et les médias début 2025. Les agents de l'OFB mènent des actions pédagogiques auprès des propriétaires de clôtures, mais aussi répressives avec 9 procédures judiciaires ouvertes depuis l'année 2023. Deux documents explicatifs sur la loi et ses exemptions ont été élaborés, l'un pour les services de contrôle de l'État et l'autre pour le grand public.



La loi du 2 février 2023 vise à limiter l'engrillagement dans les espaces naturels tout en protégeant la propriété privée. L'objectif : permettre à la faune sauvage de se déplacer, faciliter les interventions en cas d'incendie et préserver les paysages.



Développer la connaissance et l'expertise

La connaissance est un pilier fondamental de l'action de l'OFB. Par les recherches qu'il soutient ou conduit directement, ses activités d'observation et de surveillance, ainsi que par la structuration et le partage des données, l'établissement développe une expertise unique, ancrée dans les territoires. Elle couvre les milieux aquatiques, marins et terrestres, en appui à l'ensemble des missions de l'établissement et des acteurs intervenant dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques.

L'année 2024 a été marquée par l'aboutissement de chantiers initiés dès la création de l'établissement. Le schéma directeur de surveillance de la biodiversité terrestre offre désormais un cadre partagé pour guider l'action. Il vise à concentrer les efforts de surveillance et d'inventaire sur les espèces et écosystèmes les plus sensibles, en cohérence avec les exigences européennes.

Les recherches menées en 2024 ont permis de mieux caractériser les pressions anthropiques sur la biodiversité et d'apporter des solutions concrètes aux acteurs de terrain, à l'instar des projets sur les fonctionnalités écologiques des sols agricoles qui vont soutenir la transition vers des modèles agroécologiques durables.

Les données collectées par l'OFB alimentent de multiples observatoires et publications. Elles sont régulièrement mobilisées pour appuyer la mise en œuvre des réglementations européennes.

Comprendre le fonctionnement des milieux et des espèces

Mobiliser les indicateurs de changement écologique (ICE)

Développés par l'OFB, l'INRAE et le CNRS, les ICE permettent de **suivre l'état d'équilibre biologique entre les populations d'ongulés sauvages et leur environnement** grâce à l'analyse conjointe de trois familles d'indices : l'abondance, la performance et la pression sur la flore. Les gestionnaires cynégétiques, sylvicoles et d'espaces naturels sont appuyés par des bénévoles et professionnels pour récolter ces données et ainsi prendre les décisions de gestion adaptées aux objectifs fixés et partagés par les partenaires. À ce jour, ces indicateurs ont été mis en œuvre dans la majorité des départements.

Mouflons méditerranéens (*Ovis gmelinii musimon*) sur le Mur de la Cabrière, une espèce d'ovine sauvage
© Christian Selmo



Analyser les données sur la distribution en mer des poissons migrateurs amphihalins

Le programme MigrenMer (2019-2024) a analysé 170 000 opérations de pêche sur 60 ans pour identifier les zones marines fréquentées par 11 espèces amphihalines : aloses, salmonidés, lamproies, anguilles, etc. Une modélisation prédit leur distribution en Atlantique Est et Méditerranée. Les espèces sont plus présentes en zones côtières, et 55% de leurs habitats en mer se situent dans des aires marines protégées (AMP). Des mesures ciblées, comme la limitation de certains engins de pêche au sein des AMP, pourraient renforcer la protection de ces espèces durant leur phase marine.



Rapport MigrenMer



Le congre (*Conger conger*) sort de son trou la nuit pour chasser poissons, mollusques, seiches, poulpes et crustacés-craques.
© Benjamin Guichard / OFB

Informations inédites sur la migration du saumon

Un saumon marqué sur la rivière Bresle en avril 2023 a été capturé au large de la Norvège 4 mois plus tard, révélant un parcours de plus de 2 300 km en 110 jours. Une telle information sur ce saumon, de 15 cm à son départ, a été rendue possible grâce aux suivis des populations de poissons migrateurs menés sur la Bresle depuis les années 1980. La Bresle, l'une des quatre rivières « ateliers » du Pôle pour la gestion des migrateurs amphihalins dans leur environnement (MIAME), contribue à une base de données internationale recensant les saumons marqués dans le monde.

En savoir plus : ofb.gouv.fr/actualites/des-informations-inedites-sur-la-migration-du-saumon



Lynx boréal
© Philippe Massit

Appréhender les conditions de viabilité d'une espèce

Dans quelles conditions le lynx boréal est-il viable en France et sous quelles conditions une opération de renforcement devrait être menée si la décision était prise ? Pour répondre à cette question adressée par la ministre chargée de l'environnement, l'OFB et le MNHN ont mené une expertise scientifique collective, croisant approches écologiques et sciences humaines.

Pendant 18 mois, 15 experts interdisciplinaires ont travaillé avec une équipe projet dédiée, impliquant 4 agents de l'OFB. Ils ont modélisé des scénarios prospectifs contrastés afin d'envisager les situations possibles sur 100 ans, l'échelle requise pour évaluer la viabilité de l'espèce.

L'intégration simultanée de paramètres écologiques et sociologiques, une grande originalité de cette expertise, a permis de développer une vision globale des conditions de viabilité du lynx. Les recommandations opérationnelles intègrent des aspects humains (condition de la coexistence) et écologiques (mortalité, connectivité, diversité génétique).

En savoir plus : professionnels.ofb.fr/fr/Lynx-boreal-felin-discret

Connaître le mouflon de Corse pour mieux le protéger

Début 2024, les éditions *Comprendre pour agir* de l'OFB ont publié une revue de 170 pages sur le mouflon de Corse, compilant 50 ans de recherches. L'ouvrage, co-rédigé par quatre spécialistes, synthétise notamment les études sur la génétique, l'écologie et la conservation de cette sous-espèce. Les travaux avaient conduit à des mesures de protection, comme l'inscription du mouflon à la liste des mammifères protégés en 2019.

C'est sur ces bases qu'un Plan national d'actions a été lancé pour 2024-2033. L'enjeu : rétablir le mouflon de Corse dans un état de conservation favorable. Cet outil stratégique opérationnel, rédigé par l'OFB, inclut 11 actions coordonnées dont l'amélioration des connaissances sur le mouflon, les habitats et les pressions, le suivi de la dynamique de population et le renforcement de sa protection. Sont également envisagés des lâchers et des actions concertées avec les usagers. Le plan appelle à une collaboration entre élus, communes, et structures privées ou associatives en Corse pour concrétiser ces objectifs.



Plan national d'actions du Mouflon de Corse



Les Mouflons de Corse, 50 ans de travaux de recherches et d'actions de conservation



Proposer une plateforme dédiée aux effets potentiels des activités

humaines sur le milieu marin

Le POOLPE, Portail d'Observation des Liens Pressions-Ecosystèmes, a été mis en ligne en novembre 2024. Développé dans le cadre du projet européen LIFE Marha, il vise à mieux intégrer les enjeux environnementaux dans la gestion des activités humaines en mer et sur le littoral en France métropolitaine.

Le portail traite la pêche professionnelle, les cultures marines et la production d'énergie renouvelable par éoliennes en mer. En 2025, il intégrera les activités de dragage, la gestion des sédiments et celle du trait de côte.

Compilant les informations des référentiels techniques de l'OFB, le POOLPE expose l'état des connaissances sur les impacts potentiels de ces activités sur les écosystèmes marins et préconise des mesures pour éviter ou réduire ces effets. En trois mois, près de 2 00 utilisateurs uniques ont navigué sur l'outil à l'adresse poolpe.ofb.gouv.fr.



Alose de Méditerranée
© Yannick Gouguenheim / Image et Rivière

Pérenniser le pôle MIAME

Initié en 2013, le pôle de recherche pour la gestion des migrateurs amphihalins dans leur environnement (MIAME) rassemble des forces de l'OFB, l'INRAE, l'Institut Agro et l'Université de Pau et des Pays de l'Adour. L'année 2024 a ouvert de nouvelles perspectives avec la signature de la troisième convention de coopération qui étend le pôle jusqu'en 2032. Ce pôle apporte des connaissances et appuie la gestion de ces espèces aquatiques vivant en mer et en eau douce, et des écosystèmes qui les abritent.

Les travaux 2019-2024 ont fait l'objet d'un hors-série de la revue Sciences Eaux & Territoires et l'ensemble des publications sont à retrouver sur le portail HAL.

Hors-séries : revue-set.fr/issue/view/751

Portail HAL : hal.science/POLE_MIGRATEURS_AMPHIHALINS

Partager les retours d'expérience de restauration écologique en milieu littoral et marin

La plateforme LITTOREX, développée par l'OFB et le BRGM, a été rendue accessible en juin 2024, continuant à être consolidée depuis lors. Conçu pour et avec l'ensemble des acteurs qui sont invités à partager leurs retours d'expérience, cet outil d'interface science-gestion-action encourage les bonnes pratiques de restauration écologique selon les standards internationaux. Résultat, il devient plus aisé de capitaliser, structurer et diffuser les connaissances et les projets de restauration écologique de ces milieux littoraux.

En savoir plus : littorex.brgm.fr



Située dans la Marne, ZFarm est une ferme hybride qui couple la pépinière en aquaponie et l'arboriculture agroécologique.
© Céline Lecomte / OFB



Tracteur mobilisé pour réaliser des travaux d'entretien de haie en hiver.
© Philippe Massit / OFB

Soutenir des projets avec bénéfices mutuels agriculture-biodiversité

Un appel à projets (AAP) a été lancé pour valoriser les connaissances sur les pratiques ou itinéraires techniques favorables à la préservation et à la restauration de la biodiversité et des fonctionnalités des sols en milieux agricoles. Piloté par la direction de la recherche et de l'appui scientifique, cet AAP a sélectionné six projets parmi 32 propositions. La plupart de ces projets sont portés par des consortiums réunissant chercheurs et acteurs du monde agricole.

Les projets retenus explorent des pratiques telles que la fertilisation organique, la gestion des couverts végétaux, le travail du sol, et l'utilisation/suppression de produits phytosanitaires. Ils couvrent différentes régions et une variété de types de cultures, du maraîchage à la viticulture en passant par l'arboriculture.



6 projets sélectionnés pour accompagner la transformation agroécologique

Structurer et mettre à disposition les données environnementales

Développer de nouveaux indicateurs

Véritable baromètre, l'Observatoire National de la Biodiversité (ONB) a publié en 2024 six nouveaux indicateurs permettant d'évaluer l'état et l'évolution de la biodiversité française. Ces données fournissent un aperçu de l'état des milieux aquatiques, des milieux humides et des espèces qui y vivent.

- Température des lacs de l'Hexagone : + 1,16°C en 40 ans
- 39% des lacs présentant une bonne ou très bonne qualité hydromorphologique (2023)
- Disparition de 53% des migrateurs amphihalins sur l'Hexagone au cours des dernières décennies (indicateur sur les poissons migrateurs)
- Sur 31% des sites de ponte de tortues marines suivis en Outre-mer : diminution de l'activité de ponte
- 62% du territoire national occupé par le castor d'Europe ou la loutre d'Europe en 2020 (seulement quelques départements au début du XX^e siècle)
- 341 articles et émissions audiovisuelles et articles de presse citant les milieux humides (2022).



Ponte de tortue verte (*Chelonia mydas*) sur la plage, à la tombée de la nuit. Dans un nid d'une centaine d'œufs, seule une petite tortue arrivera à l'âge adulte.
© Julie Molinier



Paysage de montagne en hiver au lac de Montriond.
© Philippe Massit / OFB

Surveiller la biodiversité dans le cadre du schéma directeur

En janvier 2024, un cadre général pour la surveillance de la biodiversité du milieu terrestre a été établi pour la première fois avec la publication au Bulletin officiel d'un schéma directeur. Cette surveillance repose sur la collaboration de nombreux partenaires nationaux et locaux.

Dans ce contexte, l'OFB a financé le lancement du volet « biodiversité » du Réseau de Mesure de la Qualité des Sols, porté par le Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) Sol. La première session d'échantillonnage, menée sur 69 sites en France, a permis de recueillir des données standardisées sur divers organismes des sols tels que les carabes, araignées, vers de terre, collemboles, nématodes, protistes, etc.

La mission de surveillance de la biodiversité, inscrite dans le Contrat d'objectifs et de performance de l'OFB, vise à observer régulièrement ses composantes sur le long terme. Il s'agit de détecter des changements qualitatifs ou quantitatifs au niveau des écosystèmes, habitats, espèces ou gènes. La mesure 36 de la Stratégie nationale biodiversité prévoit de renforcer cette surveillance, soulignant ainsi son importance.

Appuyer les politiques publiques

Fin 2023, le Gouvernement avait présenté la Stratégie nationale biodiversité (SNB), qui concrétise l'engagement de la France à stopper puis inverser le déclin de la biodiversité au cours de la prochaine décennie, en accord avec le cadre mondial de la biodiversité.

L'OFB joue naturellement un rôle central dans cette stratégie, en raison de ses missions et de son implication historique. L'établissement s'attache notamment à la cohérence de la SNB avec les autres politiques nationales telles que la Stratégie nationale pour les aires protégées, le Règlement européen de restauration de la nature, les Plans nationaux d'actions pour les espèces menacées, la Directive cadre sur l'eau, et la Directive cadre stratégie pour le milieu marin.

Marquise
© Franck Connan

Favoriser la cohabitation avec la faune sauvage

Une méthode plus précise pour estimer la population de loups

Le suivi de la population de loups en France a évolué comme inscrit au Plan national d'actions « Loup et activités d'élevage 2024-2029 ». Son pilotage par l'OFB vise à surveiller le bon état de conservation de l'espèce tout en fournissant une base scientifique au protocole de tirs. Il est assuré par le réseau loup-lynx : un réseau ouvert à toutes les catégories socio-professionnelles, avec plus de 5 000 membres volontaires formés, dont des éleveurs et chasseurs.

En 2024, sous la direction de la préfète coordinatrice et de l'OFB, une mobilisation de tous les acteurs du Groupe national loup a permis de renforcer la fiabilité de la méthode d'estimation de la population de loups à partir des analyses génétiques et d'une collecte spatialisée et temporelle des indices. Les modifications ont fait l'unanimité auprès des organisations professionnelles agricoles nationales, réunies à deux reprises en 2024, et ont été validées par arrêté interministériel.

Les améliorations incluent l'utilisation de kits d'écouvillonnage, la réduction des délais d'analyse, et une transparence en temps réel de la collecte. Un plan d'échantillonnage territorialisé (mailles de 10 km de côté) a été mis en place, augmentant ainsi le nombre d'indices collectés par rapport à l'hiver 2022-23. Ces évolutions améliorent significativement la précision des estimations.

Consulter les indices collectés
et leur traitement sur loupfrance.fr



Castor : dynamique de conservation et cohabitation apaisée

Quasiment disparu au début du XX^e siècle, le castor d'Europe a fait son grand retour en France grâce aux opérations de réintroduction menées par des naturalistes dans les années 1960 - 1990. Protégé depuis 1968, un réseau de suivi a été créé en 1987 pour évaluer sa conservation et favoriser la cohabitation avec l'humain.

Le réseau Castor, présent dans une soixantaine de départements, est structuré avec des correspondants à différents niveaux territoriaux. Il s'est ouvert aux partenaires avec la création d'une charte incitant à l'application d'un protocole de suivi de l'espèce. En avril 2024, la Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères (SFEPM) et la Société Nationale de Protection de la Nature (SNPN) ont signé la charte.

Cette dynamique a conduit à célébrer les 50 ans de la réintroduction du castor sur le bassin de la Loire. Fin 2024, un colloque national a réuni 160 participants à Blois pour discuter des enjeux de conservation et de cohabitation. Bien que « l'espèce ingénieuse » soit en bon état de conservation avec près de 18 000 km de cours d'eau occupés et 20 000 individus estimés, des conflits émergent autour des barrages. Pour y remédier, la SNPN, la SFEPM et l'OFB ont co-rédigé une stratégie nationale présentée lors du colloque. Celle-ci prévoit d'organiser les parties prenantes, développer les connaissances sur l'espèce, intégrer le castor dans la gestion des écosystèmes et améliorer la cohabitation avec l'humain. L'OFB, via le réseau Castor et ses recherches, entend jouer un rôle clé dans cette initiative.



Loup gris (Canis lupus) en captivité dans la forêt de Bavière (Bayerischer Wald) en Allemagne
© Philippe Massit / OFB

Soutenir l'État pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques



Cette pollution aquatique est survenue après une période d'inondations. A la suite d'un très gros orage estival, la montée des eaux dans les caves d'habitation a fait basculer des cuves de fuel destinées au chauffage domestique. Les écoulements des eaux par le réseau pluvial a conduit l'hydrocarbure dans la rivière située à proximité.
© Philippe Massit / OFB

Accélérer la réutilisation des eaux usées dans les zones littorales

En 2024, le ministère chargé de l'environnement, le Cerema et l'Association Nationale des Élus des Littoraux, avec le soutien des Agences de l'Eau, de la Banque des Territoires et de l'OFB, ont lancé un programme national pour accélérer la Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT) dans les zones littorales françaises, en application de la mesure 18 du Plan Eau 2023.

Le programme entend répondre aux défis environnementaux et touristiques des régions côtières, en protégeant les nappes phréatiques et la biodiversité marine : il prévoit des actions comme le financement de projets pilotes et le soutien aux études d'opportunité de REUT.

L'objectif est de multiplier par 10 le volume d'eaux réutilisées d'ici 2030, en valorisant les eaux non conventionnelles.

En Outre-mer, les collectivités peuvent bénéficier de subventions de l'OFB jusqu'à 80% et d'un accompagnement technique personnalisé par l'OFB et le Cerema. Une première phase de candidature en 2024 a sélectionné 5 projets lauréats, suivie d'une seconde avec 4 collectivités, totalisant 9 projets sur 33 au niveau national.

Faciliter les rapports européens

Dans le cadre de la directive Nitrates visant à lutter contre la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole, les États membres soumettent tous les 4 ans un rapport d'évaluation à la Commission européenne. En France, l'OFB coordonne techniquement ce rapportage, piloté par le ministère chargé de l'environnement en collaboration avec les DREAL, DEAL, la DGTM et la DRIEAT, responsables du réseau de surveillance. Le rapport présente notamment l'évolution de la qualité des eaux ainsi que les mesures prises.

La Commission européenne avait développé une nouvelle plateforme électronique, Reportnet 3, pour le 8^e rapportage quadriennal. L'OFB a fourni à ses interlocuteurs dans les bassins un outil de contrôle des rapports européens (OCRE) qui a permis de finaliser le rapportage dans les délais au 3^e trimestre 2024.

Quels enseignements ? Les concentrations rapportées restent stables et les tendances à long terme sont encourageantes.



Mise en action de la Stratégie nationale biodiversité 2030 (SNB)

L'OFB est naturellement investi dans la SNB, de par ses missions et sa participation historique. Sur 209 actions, l'établissement est officiellement contributeur de 78 actions, et participe à 34 autres.

L'Office est également très impliqué dans le suivi global de la stratégie dans le cadre de la mesure 40 et contribue à animer sa gouvernance interministérielle. S'agissant des indicateurs, il mène un travail avec chaque pilote d'action pour vérifier leur pertinence. De plus l'OFB coordonne le projet LIFE Biodiv'France, qui apporte de l'ingénierie et facilite la mise en œuvre de la SNB sur de nombreux volets : mobilisation des territoires, formation, communication, projets sectoriels.

L'OFB s'attache à la cohérence de la SNB avec les autres politiques nationales : la SNAP (Stratégie nationale aires protégées), le RRN (Règlement européen de restauration de la nature), les PNA (Plans nationaux d'action pour les espèces menacées), la DCE (Directive cadre européenne sur l'eau), la DCSMM (Directive cadre stratégie pour le milieu marin) etc.

80% des actions de la SNB ont été lancées en 2024. Parmi celles portées par l'OFB à l'avancement très satisfaisant, les Atlas de la biodiversité communale et le dispositif « Territoires engagés pour la nature » ont fortement intéressé les collectivités. De même, les moyens supplémentaires relatifs aux aires protégées ont directement servi à amorcer des projets concrets. Les actions en faveur des citoyens ont rencontré un écho favorable et un intérêt croissant, comme l'illustre le succès de la Fête de la nature, des sciences participatives et du jeu « Mission nature ».

Mieux intégrer la biodiversité dans les documents d'urbanisme

L'Union professionnelle du génie écologique (UPGE), la Fédération nationale des schémas de cohérence territoriale (FédéSCoT) et l'OFB ont publié « Stratégie écologique territoriale, intégrer la biodiversité dans l'aménagement du territoire ».

Après un séminaire en 2022 et une vidéo en 2023 intitulée « La biodiversité, une opportunité pour mon territoire et mes concitoyens », cette publication met en avant des démarches de planification qui placent la biodiversité au cœur des modes d'aménagement des territoires. Elle propose cinq principes méthodologiques clés : définir une vision écologique à long terme, impliquer les acteurs et les habitants, réaliser un diagnostic écologique territorial, évaluer et adapter les scénarios d'aménagement, et assurer un suivi régulier.

Présentée en novembre 2024 lors du salon de la biodiversité et du génie écologique, la publication a été soutenue par Olivier Thibault, Patrick Pesquet de la FédéSCoT, et Patrice Valantin, président de l'UPGE. Ils ont souligné l'importance d'un diagnostic écologique solide pour concrétiser l'étape de l'évitement et anticiper des actions de restauration ou de renaturation.



Pour télécharger cette publication :



[portail technique de l'OFB](#)

Éoliennes
© Sébastien Lamy

Lancement de l'Observatoire des énergies renouvelables et de la biodiversité

L'OFB a mis en place, avec l'ADEME, l'Observatoire des EnR et de la biodiversité, en application de la loi APER de 2023. Il s'agit d'objectiver la connaissance et éclairer les décideurs publics, selon trois grands axes : l'état des lieux de la connaissance scientifique et des pratiques ; les expertises ou études ciblées ; le transfert de l'information via un centre de ressources.

Sont concernées les énergies renouvelables et de récupération terrestres, sur les volets biodiversité, sols et paysages. Les actions ont été menées avec l'appui de partenaires tels que Patrinat, l'INRAE, l'Université Aix Marseille, la fédération des PNR, l'UICN, les Syndicats des EnR : bilans de la connaissance et des pratiques sur l'éolien onshore et le solaire photovoltaïque (en cours), actions de sensibilisation et d'accompagnement technique de la chaîne d'acteurs, création d'un site web.

Des programmes de recherche ont déjà été développés (BIODIVoltaïque, ENVOLtaïque, PV-Chiro, VULNEO, etc.) afin d'alimenter la connaissance scientifique des impacts et des solutions de remédiation. Un premier référentiel technique a été créé dans PATBiodiv pour la filière solaire.

Appel à projets « plans de paysage et biodiversité »

L'OFB s'est associé pour la première fois à l'appel à projets national sur les plans de paysage en soutenant la création d'un volet spécifique sur la biodiversité. L'objectif : accompagner l'émergence de projets de territoires grâce à la conduite de démarches paysagères partagées.

Cette expérimentation s'inscrit dans la stratégie nationale biodiversité 2030 qui prévoit de « renforcer les leviers à la main des collectivités pour mener à bien des projets territoriaux ambitieux en matière de biodiversité ».

Quatre premiers lauréats ont été sélectionnés :

- La Ville de Valence pour son projet conjuguant biodiversité urbaine et adaptation au changement climatique
- Le Parc naturel régional de Corse pour son approche innovante sur le devenir de la Vallée de l'Asco
- L'association de préfiguration du Parc naturel régional de l'Astarac pour sa démarche multisites caractéristiques de sa mosaïque paysagère et naturelle
- Le Parc naturel régional du Haut-Languedoc pour sa réflexion supra-communale sur la gestion intégrée des Vallées du Jaur et de l'Orb.

Pour en savoir plus : [plateforme Objectif Paysages dont l'OFB est partenaire.](#)

Parc photovoltaïque
© Eric Hansen

Soutenir les partenariats en Outre-mer

Surveillance et évaluation dans les territoires ultra-marins

La 5^e édition d'un appel à manifestations d'intérêt devant cofinancer des projets de R&D opérationnels pour améliorer la surveillance et l'évaluation de l'état des milieux aquatiques a été lancée. L'édition 2024 est centrée sur les territoires ultra-marins où la directive cadre sur l'eau s'applique : Mayotte, La Réunion, Martinique, Guadeloupe et Guyane. Un recueil des besoins, rédigé par l'OFB avec l'appui du ministère chargé de l'environnement et des instances impliquées dans la mise en œuvre de cette directive, a été diffusé pour améliorer le ciblage des projets soumis. L'enveloppe consacrée est de 750 K€. Les projets débiteront en 2025.

Te Henua Enata - Les îles Marquises inscrites à l'Unesco

Les îles Marquises ont été inscrites au Patrimoine mondial de l'Unesco lors du comité de juillet 2024 à New-Delhi, devenant le 53^e site français et le 6^e en Outre-mer à recevoir cette distinction.

Cette reconnaissance est le résultat d'une collaboration entre l'État français, le Pays de la Polynésie française, l'OFB, la communauté de communes des îles Marquises et les habitants. Le plan de gestion, co-construit par ces acteurs, vise à préserver, protéger et valoriser les îles à long terme. Quatre axes s'attachent à l'intégrité du patrimoine des Marquises : améliorer la connaissance et la préservation du patrimoine naturel et culturel, développer un tourisme compatible, fédérer les acteurs autour d'un bien commun, et favoriser une gouvernance participative.

Les actions envisagées incluent la création de Zones de Pêche Réglementée et de mouillages écologiques, un programme de recherche sur la langouste, la gestion des espèces envahissantes, la régulation des animaux errants, et la restauration des sites archéologiques.

St-Sauveur
© G. Dirberg

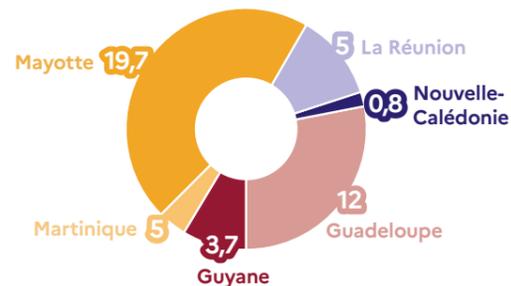
Solidarité interbassins (SIB)

La mesure 40 du plan d'action gouvernemental pour une gestion résiliente et concertée de l'eau a abondé de 15 M€ supplémentaires les moyens de la solidarité interbassins en 2024, pour le financement des infrastructures d'eau et d'assainissement par l'OFB dans les Outre-mer.

Grâce aussi à des financements complémentaires issus de la loi de finances de fin de gestion pour 2023, des projets ont été engagés pour un montant total inédit de 42,7 M€, contribuant ainsi au rattrapage structurel des territoires selon trois grands axes :

- la protection des milieux grâce à l'amélioration du traitement des eaux usées (Ex : mise à jour du schéma directeur de la CACEM en Martinique, programmation des travaux de la station d'épuration portée par le LEMA à Mamoudzou à Mayotte) ;
- l'amélioration et la sécurisation de l'accès à l'eau potable (Ex : révision du Schéma Directeur d'eau potable de St Laurent du Maroni en Guyane, sécurisation de réservoir d'eau potable à Bourail en Nouvelle Calédonie, campagne de forage pour diversification de la ressource à Mayotte) ;
- l'économie de la ressource passant par l'amélioration des réseaux et de leur rendement (Ex : extension du réseau de Charvein sur la commune de Mana en Guyane).

Exécution par territoire des autorisations d'engagement sur la solidarité interbassins dans les Outre-mer (en M€) :



TeMeUm : soutenir les acteurs des territoires de façon opérationnelle

Le 14e appel à projets TeMeUm pour la biodiversité des Outre-mer français a reçu 72 candidatures : 3 compagnonnages, 3 projets partenaires et 29 micro-projets ont été sélectionnés, avec une enveloppe totale de 400 k€. Les comités de partenaires ont été renforcés parallèlement à une implication accrue des délégations territoriales de l'OFB sur le suivi.

Les micro-projets sélectionnés en 2024 se concentrent sur la restauration des habitats, le renforcement des connaissances et la sensibilisation. À titre d'exemple, un projet à La Réunion vise à réhabiliter la Forêt de Nuages, tandis qu'un autre à Wallis-et-Futuna identifie les espèces de poissons d'eau douce. Parmi les compagnonnages et projets partenaires, un échange entre associations de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie doit renforcer les compétences sur le suivi des tortues marines, et des journées techniques sur le changement climatique sont organisées en Guyane.



BESTLIFE 2030

L'Union européenne s'est engagée à inverser le déclin de la biodiversité dans les Outre-mer via le programme BESTLIFE 2030, coordonné par l'UICN UE, avec un budget de 15 M€. L'OFB anime ce programme pour les océans Atlantique et Indien. Un premier appel à projets en 2023 a permis de sélectionner 28 projets ayant un impact concret et mesurable, couvrant la restauration des écosystèmes et la conservation des espèces : 5 projets en Guyane, 10 aux Antilles, 12 dans l'océan Indien et 1 à Saint-Pierre et Miquelon, pour un montant de 2,6 M€. La mise en œuvre de la plupart de ces projets a débuté en novembre 2024, avec un deuxième appel ouvert en mars 2025.

Parmi les projets sélectionnés, figure la lutte contre l'eutrophisation de la plus grande lagune à Saint-Pierre-et-Miquelon. Autres exemples de projets : création d'une pépinière en Guadeloupe (dont la production de plants sera utilisée à des fins de renforcement de renaturation), gestion forestière concertée en Guyane, éradication du rat noir de l'ilot MBouzi à Mayotte...



Pour plus d'informations :
<https://www.ofb.gouv.fr/le-programme-bestlife-2030>



Lutte contre les espèces exotiques envahissantes

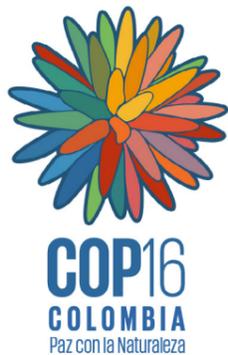
En Guadeloupe, une opération de lutte contre l'anolis de la Sagra a été menée de février à juillet 2024. L'introduction de ce petit reptile semble être liée à l'importation de végétaux en pots depuis la Floride, où l'espèce est invasive. Plus de 200 heures de terrain par l'OFB et ses partenaires (Agence Régionale de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe, DEAL, Université des Antilles, Caribea initiatives) ont abouti à la capture de 768 individus sur la zone industrielle de Jarry. L'effort déployé ne semble néanmoins pas suffisant, posant la question de la faisabilité de l'éradication et rappelant l'importance de la prévention.

En Martinique, s'est déroulée la mission COGEMINI 2024, un projet mené de concert entre les services nationaux et territoriaux de l'OFB et le MNHN, avec le soutien du Parc naturel régional de Martinique. Cette mission visait l'étude des prédateurs exotiques envahissants du Moqueur à Gorge Blanche, un oiseau endémique de la presqu'île de la Caravelle, menacé d'extinction. Une nouvelle mission est prévue en 2025.

Rencontres DCE

Depuis plus de dix ans, l'OFB organise les journées « Vers la reconquête du bon état des eaux en Outre-mer ». L'édition d'octobre 2024 a rassemblé 130 participants, issus des offices de l'eau, des services déconcentrés de l'État (DEAL, DGTM, DEALM), de la DEB, ainsi que d'opérateurs scientifiques, avec l'implication des différentes directions de l'OFB. Ces journées techniques se sont concentrées sur la DCE, la restauration des cours d'eau et la continuité écologique.

Élargir l'horizon à l'international



COP 16 Biodiversité

L'OFB a participé activement à la Conférence des parties (COP) 16 de la convention sur la biodiversité, qui s'est tenue à Cali en Colombie, du 21 octobre au 2 novembre. Deux ans après

l'adoption du cadre mondial de Kunming-Montréal, les Parties ont discuté de la mise en œuvre de l'accord et de ses 23 cibles, dont la protection de 30% des terres et des mers d'ici 2030.

Parmi les sujets majeurs à l'agenda figuraient la soumission des stratégies nationales et plans d'action, la mobilisation des financements, les indicateurs de suivi, la biodiversité marine et côtière, et le partage des bénéfices liés au séquençage génétique. La COP 16 s'est achevée sur un bilan mitigé concernant les indicateurs et le financement, mais a vu l'adoption d'une décision importante sur les zones marines d'importance écologique ou biologique (EBSA).

Outre sa participation aux négociations, l'OFB a contribué à partager l'expérience française dans la mise en œuvre de projets de conservation et restauration de la biodiversité. L'établissement a renforcé sa coopération internationale par la signature d'un partenariat avec l'Office Guinéen des Parcs Nationaux et Réserves de Faune, et d'un accord avec la Convention sur les espèces migratrices.



Partenariat franco-sud-africain pour la biodiversité

En 2023, un partenariat a été établi entre l'OFB et ses homologues sud-africains, le South African National Biodiversity Institute (SANBI) et South African National Parks (SANParks), avec le soutien de l'Agence française de développement. Ce partenariat vise à créer des synergies sur les questions de biodiversité et de conservation marine, notamment en renforçant la coopération en matière de données. En octobre 2024, des experts de SANBI se sont rendus à Paris pour un voyage d'étude. Ces échanges ont mis en lumière des solutions pour améliorer la gestion et la diffusion des données sur la biodiversité. Les institutions continueront d'affiner leurs stratégies de partage des informations.

Un autre voyage d'étude a été organisé sur l'approche EDGE : Evolutionarily Distinct and Globally Endangered. Cette approche vise à identifier des espèces uniques du point de vue de l'évolution et menacées d'extinction, dont la protection est primordiale. Alors que l'approche EDGE est rarement utilisée, les experts ont échangé sur la production de lignes directrices pour son application nationale et sur des études de cas.



Visite de Table Mountain National Park dans le cadre du partenariat Afrique du Sud/France (SANParks, SANBI, AFD, OFB)
© Alice Lureau / OFB

L'OFB à la tête du comité technique ISO 331

En mars 2024, l'OFB a pris la présidence du comité technique (CT) ISO* 331, sur proposition de l'AFNOR et avec l'accord du Commissariat général au développement durable (CGDD). Ce comité, réunissant 66 pays et des partenaires comme l'UICN, vise à élaborer des normes volontaires pour intégrer la biodiversité dans la stratégie des entreprises.

En mai 2024, sous l'impulsion de l'OFB, le CT a voté à l'unanimité l'Amazonas Position Paper, soulignant la nécessité d'accélérer la prise en compte de la biodiversité dans les modèles d'affaires. Une étude stratégique, portée par l'AFNOR avec le soutien financier de l'OFB, ciblera les normes pertinentes et leurs calendriers de révision. Les résultats alimenteront un *White Paper* présenté en 2026 à l'occasion des 100 ans de l'AFNOR.

Lors de la COP 16, l'ISO représentée par le CT 331, a mis en avant son expertise, son réseau international et son rôle dans l'accompagnement des changements transformateurs. Cette présence a généré une couverture médiatique significative, avec 21 000 vues sur 19 posts LinkedIn mentionnant l'OFB.

EN CHIFFRES

80 %
des normes volontaires utilisées dans le monde sont internationales

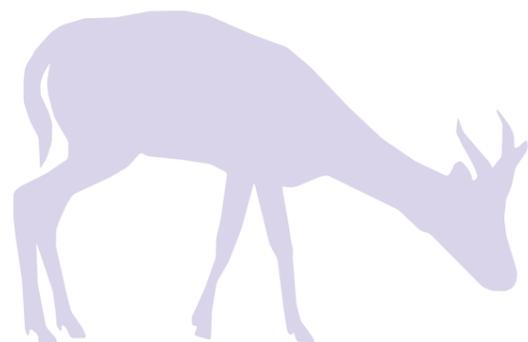
Participation au Forum régional côtier et marin (FOMACO 2024)

La 11^e édition du FOMACO s'est tenue en avril 2024 en Guinée-Bissau. Cette rencontre clé en Afrique de l'Ouest est dédiée à la conservation et à la gestion durable des ressources marines et côtières. Cette édition consacrée à la « Conservation, résilience, et développement durable du littoral ouest-africain face aux changements globaux » s'est inscrite dans un calendrier international dense, où la France joue un rôle moteur, notamment via la co-organisation de la Conférence des Nations unies sur l'Océan en juin 2025 à Nice.

L'OFB a valorisé son expertise en coopération dans les mers régionales et en multilatéralisme pour la conservation de la biodiversité marine.

L'OFB et ses partenaires ont proposé plusieurs sessions d'échanges : table ronde des bailleurs de fonds sur l'objectif visant à protéger 30% des terres et des mers d'ici 2030 ; atelier sur l'appui de la science aux réseaux d'aires marines protégées connectés des côtes à la haute mer ; atelier en vue du 6^e International Marine Protected Area Congress (IMPAC 6).

*ISO : International Standardization Organization



Préserver les espaces protégés

Les espaces protégés, remarquables par leur biodiversité, leurs habitats, leurs fonctions écologiques et les services qu'ils rendent, jouent un rôle crucial dans la reconquête de la biodiversité et la résilience face au changement climatique. En tant que gestionnaire et co-gestionnaire de ces espaces, ou en appui à d'autres réseaux d'aires protégées, l'OFB a une responsabilité particulière.

Sur les espaces qu'il gère, dans une dynamique d'exemplarité, l'établissement contribue au renforcement de la protection à terre et en mer, et à l'accompagnement des pratiques vers des usages durables. Au près des autres têtes de réseaux, il s'attache à déployer des ressources communes et à favoriser le partage d'expériences.

Les actions menées en 2024 s'inscrivent dans le cadre des politiques publiques qui s'y appliquent : la Directive cadre stratégie pour le milieu marin, les Directives « nature », la Stratégie nationale biodiversité, la Stratégie nationale pour les aires protégées.

Cigognes blanches en migration
© Sébastien Lamy

Favoriser les synergies en recherche

Comment identifier les zones fonctionnelles de certains oiseaux afin d'adapter la gestion dans les réserves ? C'est l'objet du projet de recherche inter-réserves « FONctionnalités des espaces Protégés pour les Anatidés / Limicoles hivernants et migrateurs » (FONPAL).

Coordonné par l'OFB et approuvé par le Centre de Recherches sur la Biologie des Populations d'Oiseaux (CRBPO), le programme d'une durée de trois ans est déployé sur plusieurs sites : les réserves de la baie de l'Aiguillon, du golfe du Morbihan, du lac du Der - Chantecoq et étangs d'Outines et d'Arrigny, de Terres d'Oiseaux et de Chanteloup.

Grâce aux avancées technologiques des balises GPS, il est désormais possible de programmer précisément l'acquisition des données de localisation pour définir l'occupation spatiale en fonction des conditions environnementales (jour/nuit, marée haute/marée basse, etc.). Le projet FONPAL se concentre sur un panel limité d'espèces représentatives des principaux groupes fonctionnels locaux (par exemple, espèces tidales versus terre-mer) et des oiseaux d'eau hivernants et migrateurs.



Plaisance sur de nombreux types d'embarcation dans le Golfe du Morbihan
© Agnès Poiret / OFB

Évaluer l'action des Parcs naturels marins

Une première analyse de l'action des parcs naturels marins (PNM) en faveur de la protection du milieu marin a été réalisée à partir des données immédiatement accessibles. Créés par la loi du 14 avril 2006, ces parcs ont en effet pour objectif de contribuer à la protection, à la connaissance du patrimoine marin et de promouvoir le développement durable des activités professionnelles et de loisirs, liées à la mer.

Le PNM du Bassin d'Arcachon 10 ans après

Quel est le bilan de ce parc créé en juin 2014 ? C'est pour répondre à cette question et donner un nouveau cap, qu'une évaluation du plan de gestion 2017-2032 a été lancée à mi-parcours : un bilan précis de la mise en œuvre des actions et une analyse de 13 sous-finalités du plan de gestion.

Les résultats montrent que les thématiques sur les herbiers de zostères, la qualité de l'eau, la fréquentation maritime et la sensibilisation ont été fortement investies. Néanmoins, d'autres comme les fonctionnalités halieutiques des habitats sableux ou les espèces terrestres à enjeux restent à planifier dans les années à venir.



En savoir plus : parc-marin-bassin-arcachon.fr/actualites/10-ans-au-plus-pres-du-milieu-marin

Deux projets structurants pour la préservation des habitats et des espèces marines

En juin 2024, le coup d'envoi du **projet LIFE Espèces marines mobiles** a été donné par un séminaire. Ce projet regroupe une douzaine de partenaires qui vont travailler de concert ces 7 prochaines années. Il vise à restaurer des zones fonctionnelles, réduire les captures accidentelles d'oiseaux et de mammifères marins en testant des dispositifs techniques innovants, et accompagner la création de zones de protection renforcée.

Parallèlement, l'OFB a initié le **projet FEAMPA Analyse Risque Pêche** pour répondre aux exigences européennes concernant l'évaluation des incidences de la pêche professionnelle sur les habitats et espèces marines.

En collaboration avec les pêcheurs professionnels, le projet finalisera les « analyses risque pêche » sur les habitats et mènera des analyses sur les espèces. Des mesures seront proposées pour minimiser les atteintes à la conservation des espèces et habitats à enjeux de préservation.

Pilotés par l'OFB, ces deux projets ont fait l'objet d'avancées significatives en 2024 : constitution des équipes dans les territoires et en directions nationales, signature des conventions avec les co-financeurs et partenaires, lancement des marchés structurants, et tenue des premiers comités de pilotage et techniques.

Des actions collectives au service des parcs nationaux



Séance plénière au forum des gestionnaires d'aires protégées le 8 octobre à Paris
© Tom Bernard / FCEN

Développer de nouveaux indicateurs

Le déploiement du mécénat de GMF en faveur des parcs nationaux de France s'est poursuivi via la Fondation Covéa. Centré prioritairement sur l'accessibilité de la nature par tous les publics, dont les personnes en situation de handicap, il a aussi permis de financer des opérations d'acquisition et de partage de connaissances environnementales.

3^e édition du tableau de bord des parcs nationaux

Ce sont 30 indicateurs clés des parcs nationaux qui ont été mis à jour dans l'édition publiée en mars 2024. Parmi eux figurent le nombre d'espèces recensées, l'état de conservation des habitats naturels, les forêts en libre évolution, la pollution lumineuse, les sentiers de randonnée ou encore les interventions en milieu scolaire.

Ce tableau de suivi est le fruit d'un travail collectif associant plusieurs directions de l'OFB, le collectif des parcs nationaux et la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère chargé de l'environnement. Il offre désormais 3 séries de données couvrant 2015, 2020 et 2024. Les résultats obtenus seront valorisés en 2025 par la publication de l'OFB, *L'essentiel sur les parcs nationaux*.

La séquestration du carbone à l'ordre du jour du forum des gestionnaires d'aires protégées

L'édition 2024 du forum, coorganisé par l'OFB et la fédération des conservatoires d'espaces naturels, a porté sur l'atténuation et la séquestration du carbone par les milieux naturels et sur le rôle que peuvent tenir les aires protégées. Réunissant environ 150 personnes, les interventions ont confirmé le formidable puits de carbone que représentent des écosystèmes en bon état. La nécessité de les préserver ou de les restaurer a été réaffirmée pour réduire le réchauffement climatique.

Mobiliser la société et accompagner les acteurs

La mobilisation de la société et l'accompagnement des acteurs est l'un des piliers de l'action de l'OFB, comme une évidence.

Une évidence car l'avenir des sociétés humaines dépend de l'état de la biodiversité, nous sommes vivants parmi des vivants, en interdépendance avec les non-humains, et c'est le fonctionnement du vivant qui rend la terre habitable.

Il nous faut donc stopper l'effondrement de la biodiversité. L'IPBES a tracé la voie pour y arriver : engager des changements transformateurs, c'est-à-dire des changements systémiques des modèles économiques, techniques, de gouvernance... C'est possible, les sociétés humaines l'ont déjà fait.

Mais cela nécessite l'engagement de tous. Voici un panel d'actions menées pour accompagner la société sur ce chemin.

Mobilisation citoyenne

Impliquer

En 2024, l'OFB a choisi de coéditer la « Grande cause biodiversité » avec [Make.org](#) et sa coalition de partenaires. Ce projet pluriannuel entend contribuer à mobiliser la société pour faire émerger des actions en faveur de la biodiversité. Lors d'une phase de consultation la question posée fut : *Comment protéger et restaurer ensemble la biodiversité ?* C'est à partir de cette question que chacun a été amené à faire des propositions et à voter sur celles des autres, comptabilisant ainsi plus de 370 000 formes de participations citoyennes. L'analyse des 5 918 propositions issues de la consultation va conduire à faire émerger des actions qui seront mises en œuvre (à partir de 2025) par divers partenaires avec l'appui de la Fondation [Make.org](#).

Tisser des liens

Du 20 au 24 novembre 2024, l'OFB a soutenu le Centre Pompidou pour l'organisation du Forum « Biodiversité : Quelle culture pour quel futur ? », véritable festival sur les enjeux de l'effondrement de la biodiversité. Propositions artistiques, concerts, conférences, visites, colloque, réunions professionnelles ont réuni des artistes, des scientifiques, des philosophes, tous engagés pour la biodiversité, parmi lesquels Björk, Vincent Munier, Malcolm Ferdinand, Suzanne Husky... En partenariat avec *Mon Petit Quotidien*, *Libération* et l'influenceur Gaëtan Gabriele, le Forum Biodiversité a réuni 4 500 participants, a touché plus de 5 millions de personnes sur les réseaux sociaux et a permis 153 000 tirages de suppléments presse.

Sensibiliser

La 20^e édition de Pariscience, organisée par l'Association Science & Télévision, s'est tenue du 8 au 28 octobre 2024. Cet événement présente gratuitement une sélection de la production scientifique française et internationale à environ 16 000 spectateurs. L'OFB s'y est associé dans une volonté commune de sensibiliser un large public aux enjeux de la biodiversité et de renforcer le dialogue entre sciences et société à travers le cinéma. Parmi les actions proposées, la 1^{ère} édition du Prix OFB « Campagne d'impact » a marqué cette édition. Il a été attribué au film « La théorie du boxeur ».



Changer notre relation au vivant

L'OFB, dans le droit fil des messages de l'IPBES et de nombreux penseurs, s'est saisi de la question de la relation au vivant comme levier de mobilisation. Ainsi le projet « relations humains non-humains » vise à accompagner et à amplifier des dynamiques en cours pour transformer notre regard sur le vivant, et aborde plusieurs enjeux : éducation, santé globale, cohésion sociale, gouvernance et droit de la nature, gestion des espaces naturels, économie, imaginaires et récits.

Concrètement, l'OFB s'est impliqué dans plusieurs recherches et expérimentations menées à l'échelle des territoires : le projet « Mission relations » (une démarche de recherche-crédation qui a pour objectif d'imaginer et tester un service public dédié à restaurer les relations entre les humains et leurs milieux de vie), un projet de recherche sur l'effet des aires éducatives pour la relation au vivant, l'animation d'une communauté de partenaires.

Accompagner les acteurs professionnels

Le programme Entreprises engagées pour la nature évolue

347 entreprises ont déjà rejoint cette initiative. Ouvert à toutes les entreprises françaises, le programme intègre depuis 2024 un référentiel adapté à leur taille : démarches simplifiées pour les petites structures et référentiels plus élaborés pour les grandes entreprises en lien avec la réglementation de la CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*) afin d'élaborer leur plan de transition.

Dès 2025, des Agences régionales de la biodiversité soutiendront localement les TPE et PME via des parcours dédiés. Le portage du programme en région sera progressivement étendu à toutes les régions et renforcé par des passerelles avec d'autres initiatives environnementales territoriales. Des outils et méthodologies communes seront développés pour garantir une meilleure cohérence avec les politiques publiques et faciliter l'engagement des entreprises.



Porter l'action au cœur des communes

La 4^e édition du colloque national des Atlas de la biodiversité communale (ABC), organisée par l'OFB et ses partenaires à Strasbourg du 5 au 7 novembre 2024, a réuni plus de 320 participants. Les temps de plénières, 25 ateliers et 13 visites de terrain ont permis des échanges d'expériences autour du diagnostic écologique, de la mobilisation citoyenne et des actions locales en faveur de la biodiversité. Le colloque a été l'occasion de dévoiler la liste des collectivités lauréates de l'édition 2024 des Trophées des ABC, une opération de valorisation des projets exemplaires d'ABC soutenue par la Fondation ENGIE.

Mobiliser autour des Solutions fondées sur la Nature

Plus de 550 participants ont participé au Forum Alliance Nature & Adaptation, co-organisé par l'OFB et l'Agence de l'eau Adour-Garonne, à Toulouse les 10 et 11 juin 2024. Élus, techniciens, chercheurs et citoyens se sont réunis autour des Solutions climatiques sur la Nature pour l'adaptation au changement climatique, avec un focus sur les enjeux liés à l'eau. Ce second Forum du projet LIFE intégré Artisan a mis en valeur des initiatives inspirantes et des ressources pour les porteurs de projets et les acteurs qui les accompagnent dans la mise en œuvre de Solutions fondées sur la Nature.

Agir avec les fédérations de chasseurs

Depuis 2019, le dispositif de l'écocontribution co-financé par l'OFB et les fédérations de chasse a permis le lancement de 1000 projets proposés par les fédérations, concourant à la protection et à la reconquête de la biodiversité. En 2024, des opérations collectives ont été mises en place à la suite de l'évaluation de la Cour des Comptes. Elles permettent de mieux accompagner les fédérations dans la construction de leurs projets. Par ailleurs, une évaluation du programme a été initiée. Elle permettra de préparer la prochaine convention cadre, à compter de la saison cynégétique 2026-2027.

Centre de ressources Captages : guider l'action

Le centre de ressources Captages a organisé deux événements conjoints les 25 et 26 novembre : la remise des trophées des Grands Prix « Préservation des captages d'eau potable » et une journée d'échanges techniques sur les leviers économiques pour transformer les pratiques agricoles. Ces événements étaient destinés aux agents de collectivités impliqués dans des projets agricoles sur des territoires où la qualité de l'eau pour la consommation humaine est dégradée. Avec deux objectifs : mettre en lumière des actions exemplaires menées par les collectivités et partager des éléments pratiques pour la mise en œuvre de mesures agro-environnementales et climatiques, ainsi que de paiements pour services environnementaux.



Lancement du centre de ressources Agroécologie

Dans le cadre du projet LIFE Biodiv'France, l'OFB a lancé en octobre un centre de ressources en agroécologie, avec 9 bénéficiaires associés. L'objectif : accompagner les acteurs des filières agricoles (alimentaires, textiles, cosmétiques, etc.) vers une prise en compte de la biodiversité, de l'eau et du climat dans toute la chaîne de valeur.

Des centres de ressources au service des acteurs

L'OFB propose 10 centres de ressources, destinés à accompagner les acteurs dans la mise en œuvre opérationnelle des politiques publiques de préservation et restauration de l'eau et la biodiversité. Par ordre chronologique de création, ce sont : Natura 2000, Milieux humides, Trame verte et bleue, Génie écologique, Cours d'eau, Captages, Espèces exotiques envahissantes (co-porté avec l'UICN), Documents de gestion des aires protégées, Agroécologie, EnR-Biodiversité, sols, et paysages (co-porté avec l'Ademe). Chacun de ces dispositifs destinés à la montée en compétences des acteurs est piloté par un chargé de mission autour d'une thématique ou politique publique. Leurs missions sont triples : animer un réseau d'acteurs, collecter, mettre à disposition et produire des ressources, et offrir un accompagnement technique.





APAISSER LES
TENSIONS
AVEC LE MONDE
AGRICOLE

P. 58

Des « éléments de référence stratégiques » pour réaffirmer les priorités de l'établissement dans le domaine agricole

P. 60

Retour sur la crise agricole : tensions, atteintes et mobilisation de l'OFB



Des « éléments de référence stratégiques » pour réaffirmer les priorités de l'établissement dans le domaine agricole

Issus d'un chantier interne associant les différentes instances de l'OFB (Conseil d'administration, Conseil scientifique, Comité d'orientation), **les éléments de référence stratégiques de l'OFB relatifs à l'agriculture ont été présentés au Conseil d'administration de l'OFB le 14 mars 2024.** Ce document de référence intitulé « L'OFB au service de la transition agroécologique » réaffirme les priorités de l'établissement dans le domaine agricole, où il intervient à travers ses divers métiers : connaissance, données, mobilisation des acteurs, police, aires protégées, etc.

Ces priorités sont alignées avec les priorités politiques nationales à l'intersection des enjeux agricoles et environnementaux : réduction de l'usage des produits phytosanitaires, préservation et développement des haies et prairies, développement des systèmes agroécologiques, adaptation au changement climatique et gestion durable de la ressource en eau, entre autres.

Avec ces éléments de référence stratégiques, l'OFB souhaite également renforcer son engagement sur plusieurs thématiques particulièrement importantes : participer à objectiver et faire connaître l'intérêt de la biodiversité pour l'activité agricole (pollinisation, régulation des ravageurs, etc.), mobiliser les acteurs tout au long de la filière agroalimentaire, ou encore favoriser plus fortement l'agroécologie au sein des zones sensibles (aires d'alimentation de captage, Natura 2000, etc.).

Enfin, pour renforcer davantage le lien avec la profession agricole, il a été rappelé l'importance de favoriser le dialogue et l'interconnaissance avec les acteurs, de coopérer dans le cadre de projets vertueux dans tous les territoires, ou encore de mieux faire connaître notre action et la réglementation environnementale auprès de tous.



Chevreuil européen (*Capreolus capreolus*) dans un verger ancien
© Céline Lecomte / OFB



Champs de lavande en fleurs sous le ciel provençal comme paysage iconique de la Provence estivale allié aux reliefs alpins
© Sébastien Lamy / OFB

Retour sur la crise agricole : tensions, atteintes et mobilisation de l'OFB



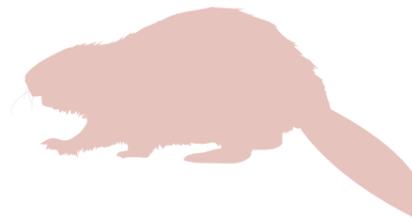
Déplacement d'Olivier Thibault aux côtés des agriculteurs
© Cécile Génot / OFB

L'année 2024 a été marquée par des manifestations du secteur agricole d'une ampleur inédite, qui ont profondément affecté l'établissement dans la conduite de ses missions. Dans un contexte de remise en cause des règles environnementales, l'établissement a été directement pris pour cible : un nombre important de sites régionaux et départementaux de l'OFB ont été dégradés, des véhicules vandalisés, et des agents menacés. Près de **70 actions contre l'OFB ont ainsi été recensées** sur l'ensemble du territoire au cours de cette période.

Face à cette situation, l'OFB a reçu de très nombreux messages de soutien de ses tutelles, de ses administrateurs, et de ses partenaires, et la direction générale de l'OFB s'est fortement mobilisée pour condamner avec fermeté les violences

(dégradations, insultes, menaces, outrages, etc.) à l'encontre de l'OFB, déposer les plaintes ou réaliser les signalements correspondants, défendre publiquement la légitimité des missions de l'établissement et renforcer les échanges avec les représentants du personnel.

Dans les médias, auprès des partenaires et auprès des acteurs territoriaux, il a été rappelé le rôle essentiel de l'OFB dans la préservation de l'environnement et la nécessité d'un cadre d'intervention apaisé, reposant sur le dialogue constructif entre l'État, les chambres d'agriculture, les syndicats agricoles, et les opérateurs publics. Pour renforcer ce lien, plusieurs membres de la direction générale se sont rendus dans les services régionaux et départementaux, afin de témoigner leur solidarité et d'écouter les remontées du terrain.





P. 64

Ressources humaines

P. 66

Finances

P. 68

Évaluations et transformations

P. 69

**Les actions de sensibilisation
à la biodiversité : renforcer les liens**

P. 71

Les interventions financières

P. 72

Les systèmes d'information

P. 73

Le développement durable

Ressources humaines

Prévention des risques psychosociaux et amélioration de la qualité de vie au travail

À la suite de l'**enquête psychosociale** menée en 2021 par un cabinet d'experts agréé indépendant, un plan pluriannuel de prévention des risques psychosociaux et d'amélioration de la qualité de vie au travail, avait été élaboré en étroite concertation avec les organisations syndicales. Il avait été envoyé aux agents en 2022, après l'avis favorable rendu par le Comité technique (CT) et le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) préalablement réunis en formation commune. La mise en œuvre de ce plan s'est poursuivie en 2024.

À l'issue d'un important travail de concertation, une note de service du directeur général, prise après avis de la formation spécialisée du Comité social d'administration (CSA) du 6 juillet 2023, est venue préciser la **nouvelle organisation du réseau de prévention de l'OFB**. En 2024, elle est devenue pleinement opérationnelle : l'ensemble des conseillers de prévention et la quasi-totalité des assistants de prévention ont été désignés et formés, bénéficiant d'une lettre de cadrage. Le réseau a été mobilisé sur l'actualisation du Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et les modalités de mise en œuvre du programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (PAPRI Pact).

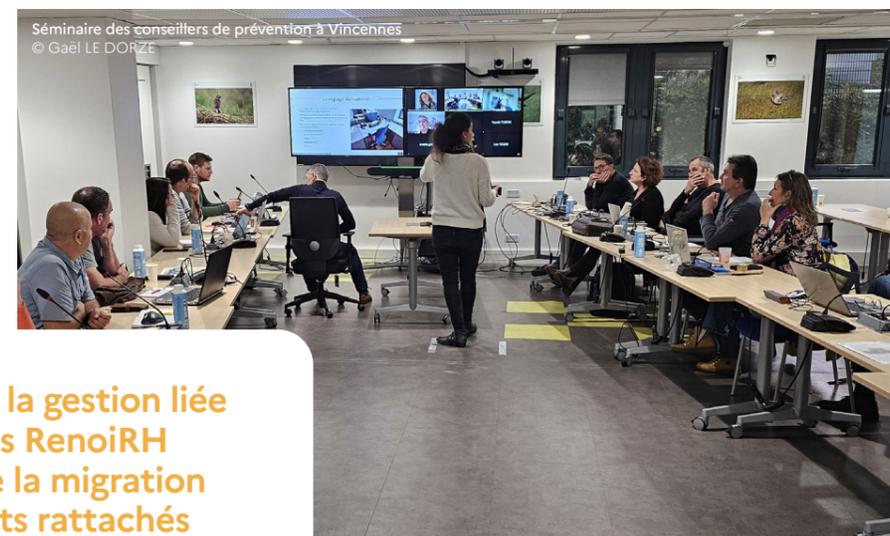
Ce réseau de prévention restructuré s'articule avec les dispositifs mis en place pour **lutter contre les risques psychosociaux** (cellules de veille notamment), avec les instances de dialogue social et avec les autres acteurs de la prévention : psychologue du travail, assistante sociale, dispositifs d'écoute et de signalement, DRH...

Une large majorité des actions du plan est aujourd'hui déployée. Une action doit être encore pleinement mise en œuvre : l'allègement de la charge de travail au quotidien par un processus participatif sur la priorisation et les modes de travail, travail qui est engagé en 2025, à la suite du chantier relatif à la raison d'être de l'établissement.

Enfin, le suivi médical des agents a notamment été renforcé par la signature de nouvelles conventions avec des services de médecine du travail interentreprises et des centres de gestion ; la cartographie de la couverture médicale au sein de l'établissement a été actualisée en conséquence.

EFFECTIFS

- **2934,7** ETPT¹ dont **2741,5** ETPT sous plafond d'emploi législatif et **193,2** ETPT hors plafond d'emploi législatif
- **213,3 M€** de masse salariale



Consolidation de la gestion liée à la migration vers RenoIRH et préparation de la migration des établissements rattachés

Le 1^{er} janvier 2024, afin de fluidifier la gestion de la carrière et de la paye, de standardiser et de sécuriser les procédures, et d'améliorer le traitement des situations individuelles, la gestion RH et la paye des agents de l'OFB ont été migrées vers le système d'information des ressources humaines (SIRH) interministériel RenoIRH et vers la paye à façon de l'État. Cette bascule a fortement mobilisé les services chargés de la gestion de la carrière et de la paye, nécessitant de modifier l'organisation de la DRH. Les équipes de l'OFB ont ensuite préparé la même migration pour les établissements rattachés réalisée le 1^{er} janvier 2025.

En lien avec ces évolutions, l'outil interministériel ESTEVE a été mis en œuvre pour les évaluations professionnelles, et le renouvellement des outils de gestion des temps et activités a été engagé, tant pour l'OFB que pour les établissements rattachés.

Formation

L'année 2024 a connu plusieurs évolutions clés : fin des formations initiales des stagiaires issus du premier concours de recrutement de techniciens de l'environnement organisé par l'OFB, formation initiale des inspecteurs de l'environnement recrutés par d'autres voies, finalisation du parcours OFB+ et augmentation significative des formations à destination des partenaires.

Le service formation a également poursuivi la structuration de son offre interne et externe en préparant le déploiement d'un nouvel outil de gestion des formations début 2025, tout en maintenant la certification Qualiopi. Les conditions d'accueil ont été améliorées sur les centres de formation du Paraclet et du Bouchet.

Dialogue social

En 2024, l'OFB a tenu de nombreuses instances de dialogue social, formelles et informelles :

- 5 comités sociaux d'administration (CSA) en formation plénière, dont un CSA exceptionnel consacré à la crise agricole ;
- 3 réunions ordinaires de la formation spécialisée du Comité social d'administration en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail et 2 réunions exceptionnelles, d'une part à la suite du décès d'un agent, et d'autre part après le passage du cyclone CHIDO à Mayotte ;
- Des comités de suivi ;
- Une vingtaine de groupes de travail.

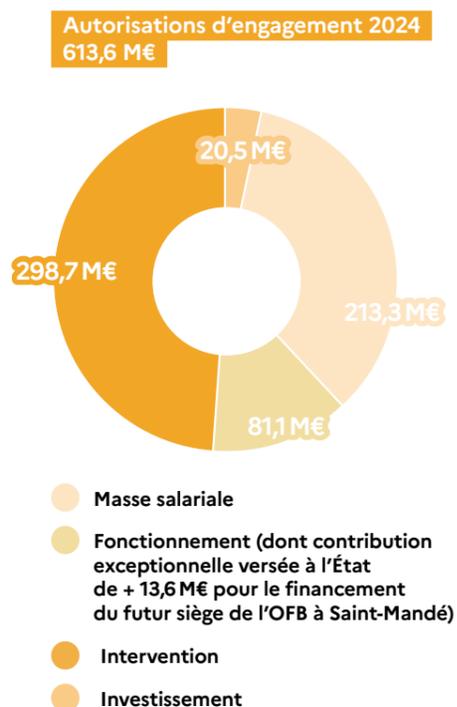
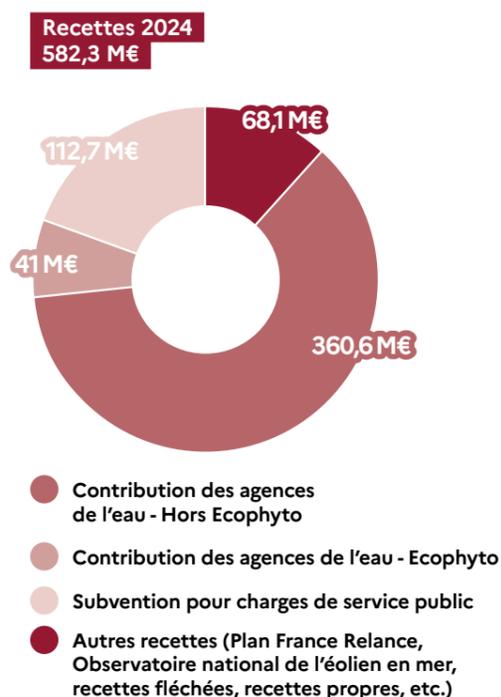
¹ Équivalent temps plein travaillé

Finances

L'exécution du budget 2024 de l'OFB reflète la poursuite de la montée en puissance de l'établissement dans l'exercice de ses missions, tout en contribuant en responsabilité au redressement des finances publiques. Les points marquants de cette exécution sont les suivants :

- des **montants d'autorisations d'engagement (613,6 M€) et de crédits de paiement (568,3 M€)**, en hausse respectivement de + 102,8 M€ en AE et + 57,5 M€ en CP, mais en baisse respectivement de - 45,2 M€ en AE et de - 55,2 M€ en CP par rapport au budget initial 2024, conformément aux objectifs d'économies décidés par le Gouvernement en cours d'année 2024 ;
- des **dépenses d'intervention (298,7 M€ en AE)** en augmentation de + 67,5 M€ en AE par rapport à l'année 2023, au regard de la mise en œuvre de la Stratégie nationale biodiversité (+ 27,9 M€), du Plan Eau dans les Outre-mer (+ 23,6 M€), du lancement de Mission Nature, le jeu de grattage consacré à la biodiversité réalisé en partenariat avec La Française des Jeux (+ 6,8 M€), et de l'augmentation de la contribution aux parcs nationaux (+ 3,8 M€) ;
- des **dépenses de fonctionnement (81,1 M€ en AE)** en augmentation conjoncturelle par rapport à 2023, directement liée au versement d'un montant exceptionnel de l'OFB de + 13,6 M€, assuré en grande partie grâce à la vente du siège historique de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, avenue de Wagram à Paris, vers un fonds de concours de l'État, pour contribuer au financement du futur siège social de l'OFB à St-Mandé ;
- des **engagements soutenus sur les investissements (20,5 M€ en AE)** permettant la réalisation de travaux immobiliers indispensables sur ses bâtis, ainsi que la mise en œuvre des chantiers structurants et des projets de modernisation de l'établissement notamment en matière de ressources humaines et de systèmes d'information métiers et supports ;
- au total, un **solde budgétaire de l'établissement positif sur les opérations propres**, visant à résorber le déficit structurel de l'OFB, grâce à une subvention complémentaire allouée par le ministère chargé de l'environnement et à un pilotage étroit des dépenses dans le cadre des mesures gouvernementales de maîtrise des déficits publics décidées en 2024.

Les équipes de l'ordonnateur et de l'agence comptable ont traité 58527 demandes de paiement et 1370 titres sur l'année 2024. 142 marchés ont été notifiés en 2024, soit plus de 500 marchés publics actifs au sein de l'établissement.



Stratégie immobilière : rapprocher les équipes, reconstruire la Capitainerie et décarboner les sites

L'OFB poursuit la mise en œuvre de son **schéma pluriannuel de stratégie immobilière** qui vise à rapprocher physiquement les équipes d'une même unité ou d'un même service, lorsqu'elles sont situées dans un même secteur géographique. Au 1^{er} janvier 2025, l'établissement compte 257 implantations dont 189 sites administratifs en diminution de 25% par rapport au 1^{er} janvier 2019.

L'OFB a regroupé trois de ses services à **Rochefort** sur un territoire de coopération majeur, grâce à la rénovation, financée en grande partie par le Plan de relance de l'économie, de l'ancienne trésorerie : les équipes du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, le service départemental de Charente-Maritime et la Brigade mobile d'intervention. Une attention particulière a été portée à la performance environnementale et l'efficacité énergétique des bâtiments, tout en augmentant le confort intérieur, soit une diminution de 60% de la consommation énergétique du bâtiment. L'ensemble a été rénové dans un souci de restitution et de préservation des éléments originels de l'architecture.

Conformément à ce qui avait été annoncé suite à l'incendie de la **Capitainerie de Brest** fin mars 2023, et avec l'aide de l'assureur de l'établissement, les agents du site ont été relogés provisoirement, et le marché de reconstruction du bâtiment incendié a été notifié en décembre 2024.



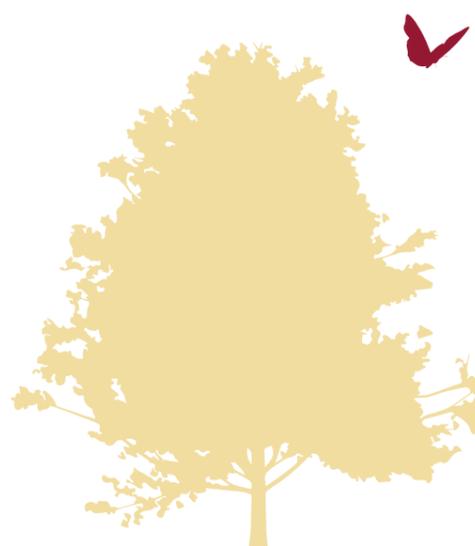
Moyens généraux : au service des missions de l'établissement

Les questions logistiques revêtent une importance particulière, compte-tenu des missions opérationnelles de l'établissement.

En matière d'**habillement**, l'OFB est chef de file d'un groupement de commandes, le Groupement équipement habillement (GEH), qui lui permet de répondre à ses besoins et à ceux des établissements rattachés, du Conservatoire du littoral et des rivages lacustres, et de Réserves naturelles de France. Grâce à la mise en place d'une chaîne logistique complète, les premiers effets du nouveau marché ont pu être livrés dès décembre 2024.

Concernant la sécurité des agents, la troisième vague d'attribution du programme de renouvellement des **gilets pare-balles** est intervenue en 2024. Une campagne de récupération des gilets hors d'usage a par ailleurs été organisée afin qu'ils soient valorisés via un organisme de retraitement.

L'OFB a renouvelé son marché d'**équipements optiques**, tels que des jumelles, indispensables aux missions de police, de connaissance et de recherche.



Évaluations et transformations

Le projet « raison d'être » : une démarche participative

L'ensemble des agents de l'établissement s'est mobilisé pour définir un socle commun et fédérateur dans le cadre du projet « raison d'être », dont l'ambition est de consolider une culture commune.

La première phase d'élaboration, qui s'est tenue jusqu'en juin 2024, a permis de produire une fiche d'identité pour l'OFB et de proposer de façon concertée une raison d'être pour l'OFB. Plusieurs groupes (groupe agents, groupe de contact départemental, groupe de contact national et régional, métiers et ressources, groupe raison d'être, groupe de travail des organisations syndicales) ont contribué en suggérant des contenus. Le croisement de ces travaux a été analysé lors du rassemblement des groupes du 17 avril 2024 pour finaliser la version présentée au Comex.

Parallèlement, l'encadrement a été sensibilisé lors de la convention managériale pour qu'il s'investisse pleinement dans la démarche et recueille les besoins concernant la mise en place du dispositif de consultation.

La deuxième phase du projet a démarré avec la consultation collective, qui s'est déroulée du 17 juin au 18 octobre 2024. Lors de cette étape essentielle de co-construction, 198 collectifs, rassemblant environ 3 000 agents, se sont réunis. Chaque agent a pu s'exprimer sur le contenu de la fiche d'identité et a pu ouvrir son champ de vision sur l'OFB et en appréhender la cohérence d'ensemble.

Les résultats de la consultation ont apporté des données précieuses pour l'évolution du document et orienter les choix de raison d'être. Le directeur général a présenté ce travail à l'ensemble des agents. Le Conseil d'administration, le Conseil scientifique, et le Comité d'orientation, ont été associés en tant que parties prenantes.



En parallèle, la direction de l'évaluation et de la transformation (DET) a poursuivi la professionnalisation du processus d'audit interne de conseil. Elle a mis en place l'audit d'assurance en s'appuyant sur le référentiel d'audit interne des services territoriaux, avec huit services audités. Elle a également accompagné deux directions régionales pour la conception et l'animation de séminaires, portant sur les thématiques de priorisation et de démarche de progrès managériale.

La raison d'être de l'Office français de la biodiversité est, désormais, « **Protéger le vivant, préserver notre avenir** ».



Les actions de sensibilisation à la biodiversité : renforcer les liens

Réveiller les consciences : première campagne grand public pour la biodiversité

À la fin de l'année 2023, le ministère chargé de l'environnement a lancé la Stratégie nationale biodiversité (SNB), incitant tous les citoyens à s'engager pour la préservation de l'environnement. Dans ce cadre, l'OFB a lancé en 2024 sa première grande campagne de sensibilisation à la biodiversité. Celle-ci a été diffusée dans l'Hexagone et dans les territoires ultramarins via un spot TV et des déclinaisons sur le digital ainsi qu'une série de programmes courts sur M6, parallèlement à des partenariats avec des médias comme Brut et Hugo Décrypte. Alors que la campagne soulignait l'importance de la biodiversité et son rôle essentiel pour la vie humaine, les retours confirment la portée de telles initiatives, montrant ainsi la nécessité de les renouveler.

Un rayonnement renforcé : l'OFB au cœur des grands événements

L'OFB a marqué de sa présence plusieurs événements majeurs, renforçant ses liens avec les collectivités et les acteurs économiques. Au Salon des Maires et des Collectivités Locales et aux côtés des Parcs nationaux de France, l'OFB a présenté ses actions auprès des élus locaux. Le Forum Biodiversité et Économie a mobilisé plus de 1 000 participants pour échanger autour de solutions concrètes pour la biodiversité. Au Game Fair, l'OFB a abordé les enjeux de sécurité à la chasse avec les acteurs, tandis qu'aux Fêtes maritimes de Brest les agents ont sensibilisé les visiteurs aux enjeux de la biodiversité marine.

Réinvention des outils numériques et territoriaux

L'établissement a renforcé sa communication numérique en 2024 en mettant en place la *Brand Bible*, qui a structuré et optimisé sa présence sur les réseaux sociaux. Au total, une centaine de vidéos a été mise en ligne et le site web de l'OFB a enregistré 2,3 millions de visiteurs uniques durant l'année, en progression de plus de 60% entre 2023 et 2024, due en grande partie à la campagne de sensibilisation dans le cadre de la Stratégie nationale biodiversité.



Salon des Maires et des Collectivités Locales
© Philippe Massit



Accompagner les territoires : une communication locale renforcée

La communication locale a été intensifiée avec des supports adaptés aux réalités nationales comme régionales, à l'instar de la plaquette « *La biodiversité, c'est la vie* » qui a permis de mieux faire comprendre les enjeux écologiques. D'autre part, une nouvelle plaquette a été créée pour informer sur la loi du 2 février 2023, visant à limiter l'engrillagement des espaces naturels et garantir les continuités écologiques.



Mécénat : fidéliser les acteurs économiques

Signé en 2022, le mécénat avec la Fondation ENGIE a été prolongé pour accompagner jusqu'à fin 2025 les actions de développement et de valorisation des Atlas de la biodiversité communale (ABC). La seconde édition des « Trophées des ABC » a eu lieu en novembre 2024. En Méditerranée, les équipes ont poursuivi les actions de préservation des herbiers de posidonie pour la deuxième année consécutive.

Grâce au mécénat GMF, via la Fondation Covéa, l'établissement permet la mise en oeuvre d'actions dans les Parcs nationaux, sur le thème de « La nature en partage ». Elles sont centrées sur l'accessibilité des Parcs pour tous types de public, le développement des services civiques, ainsi que sur des actions de préservation et restauration de la biodiversité.

La Française des Jeux, « grand mécène » de l'établissement dès 2023, a réaffirmé son engagement en faveur de la biodiversité en signant le 5 juillet 2024 une nouvelle convention de mécénat au profit de l'OFB, en parallèle de la mise en oeuvre de la deuxième édition du jeu de grattage « Mission Nature ».

Contribuer au financement de 21 projets de restauration de la biodiversité, grâce au jeu Mission Nature

La première édition du jeu de grattage réalisé en partenariat avec FDJ a permis de soutenir 21 projets pour 6,8 M€ dans toute la France. Réhabilitation post-incendie des populations de tortues d'Hermann, retour du Gypaète barbu, restauration de pelouses calcaires de la forêt de Verdun, reconquête de la nature dans les Monts d'Arrée, renaissance du bocage dans l'Indre, restauration de zones humides au Mont Saint-Michel, etc. : autant de symboles de la restauration de la biodiversité qui ont été financés grâce à la première édition de l'opération Mission nature.

Les interventions financières

Mettre en oeuvre le programme d'intervention de l'OFB

Fruit d'un important travail de concertation interne et externe avec les administrations de tutelle et les principaux partenaires de l'OFB, le programme d'intervention 2023-2025 de l'OFB, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2023, a vu sa mise en oeuvre poursuivie en 2024. Le déploiement de la Stratégie nationale biodiversité ainsi que du Plan Eau dans les Outre-mer ont constitué dans ce cadre des priorités majeures d'action en matière d'interventions financières.

Soutenir l'investissement face aux crises : renforcement des capacités d'intervention en outre-mer

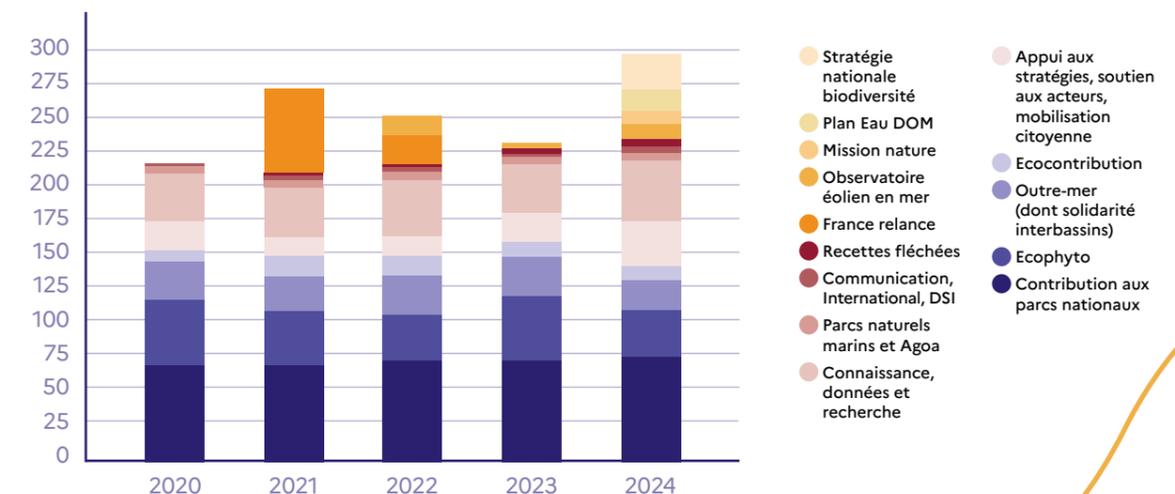
En 2024, les dépenses d'intervention pour la solidarité interbassins ont fortement progressé par rapport à 2023, avec une augmentation de + 23,6 M€ en autorisations d'engagement. Cette progression concrétise la montée en puissance des actions de soutien aux infrastructures d'eau et d'assainissement en outre-mer, intégrées au plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau, présenté par le Gouvernement le 30 mars 2023. Elle s'inscrit également dans le contexte du lancement d'une nouvelle génération de contrats de convergence et de transformation (CCT) pour la période 2024-2027 en Outre-mer.

Déployer la Stratégie nationale biodiversité (SNB)

L'OFB a mobilisé près de + 279 M€ supplémentaires pour soutenir des projets participant directement à la mise en oeuvre des actions et des mesures de la SNB, dont :

- Atlas de la Biodiversité communale : + 8,52 M€ (en plus des 3 M€ annuels moyens) ;
- Campagne de sensibilisation grand public « Tous biodiversité » : + 4,63 M€ ;
- Aires éducatives : + 3,56 M€ (en plus des 0,8 M€ annuels moyens) ;
- Aires protégées et restauration écologique : + 3,78 M€ ;
- Autres projets de mobilisation citoyenne : + 3,49 M€ ;
- Développement de la connaissance de la biodiversité (Grand Inventaire, Biodiversité des sols, Surveillance biodiversité, santé faune sauvage, etc.) : + 2,90 M€ ;
- Centres de ressources : + 1,01 M€.

Évolution de l'exécution des autorisations d'engagement par grands thèmes d'intervention en faisant apparaître les crédits supplémentaires engagés en 2024 dans le cadre de la SNB, du Plan Eau dans les Outre-mer et de Mission Nature



Les systèmes d'information

Stratégie numérique

Véritable cadre de référence avec lequel s'articulent les dimensions numériques des stratégies métiers. La stratégie numérique de l'OFB se structure autour de 6 axes.

- 1 Créer une **identité visuelle unifiée** de l'OFB favorisant la reconnaissance de ses missions auprès de tous les acteurs
- 2 Faire de l'OFB un acteur **majeur de la donnée biodiversité** avec une donnée maîtrisée, fiabilisée et exploitée
- 3 Placer les **usagers (internes et externes) au centre** de la stratégie numérique
- 4 Assurer la **qualité, la conformité** et la **sécurité du SI**
- 5 Favoriser la **capacité de l'OFB à innover**
- 6 S'engager dans le **numérique responsable**

Projets opérationnels

En 2024, l'OFB a mené de nouveaux projets pour soutenir les métiers de l'établissement :

- Poursuite de la modernisation des outils informatiques essentiels aux missions de police, notamment autour des applications OSCEAN et SONGE ;
- Développement de partenariats avec la Gendarmerie nationale pour l'expérimentation de terminaux « NEO » et avec l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTA) pour le procès-verbal électronique ;
- Diffusion rénovée des données concernant les grands prédateurs terrestres, incluant une carte des indices de présence collectés par le réseau Loup-lynx ;
- Mise en œuvre des projets structurants dans le domaine des ressources humaines.

L'OFB conduit également des projets importants relatifs à l'écosystème digital et la création d'une « usine à sites » pour les établissements rattachés ; au centre de ressources dédié aux énergies renouvelables ; à l'évolution de l'application SISPEA pour les « données à usage fiscal » ; à la mise en œuvre du fichier national du permis de chasser ; au renouvellement des applications de gestion (dont le système d'information de gestion financière et la gestion des temps et activités). De manière générale, différents projets se sont attachés à la mise à disposition et à la diffusion de données.



Le développement durable

Soucieux d'exemplarité, l'OFB continue à s'engager dans une démarche de développement durable volontariste.

Réduction de l'empreinte carbone

En 2024, l'OFB a commandé 52 véhicules électriques, afin de renforcer le verdissement du parc automobile, conformément aux directives ministérielles. La flotte de vélos à assistance électrique a été doublée, atteignant 200 vélos.

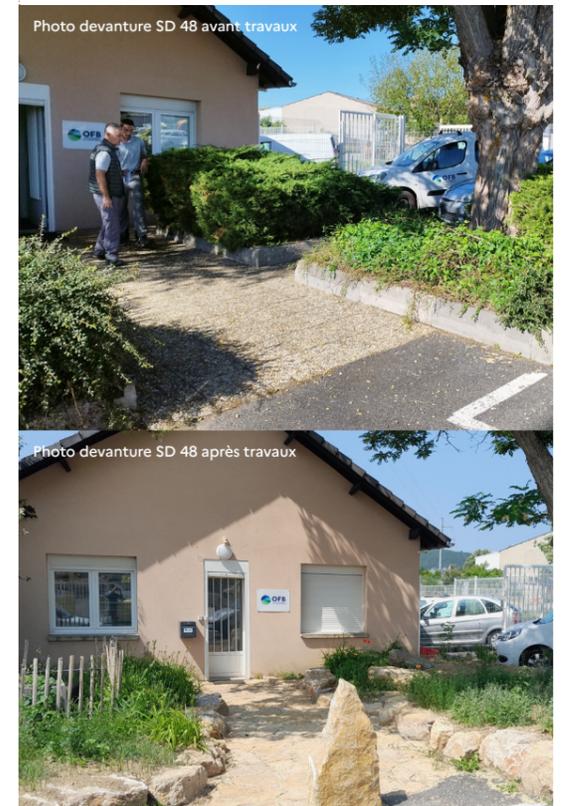
L'établissement a également avancé dans l'isolation thermique des bâtiments et le remplacement des chaudières à fioul par des pompes à chaleur, réduisant ainsi les émissions de gaz à effet de serre (7 chaudières à fioul remplacées ou en cours de remplacement à échéance 2025).

Mobilisation des personnels

La mobilisation des personnels en faveur du développement durable s'est poursuivie. Lors de la semaine européenne du développement durable, plus de 400 agents ont participé à des conférences, ateliers et formations sur la gestion des ressources, la préservation de la biodiversité et le changement climatique. Les conférenciers, Serge Zaka et Marc-André Selosse, ont partagé leur expertise respectivement sur le « Changement climatique, agriculture et paysage » et la « Biodiversité et conservation des sols ». Des fresques de la biodiversité ont été organisées sur plusieurs sites. Les directions régionales ont organisé des ateliers de prise en main des véhicules électriques et de sécurité routière à vélo.

Actions pour la biodiversité

L'OFB a piloté un appel à projets interne pour soutenir des initiatives favorisant la restauration de la biodiversité, la désimperméabilisation, et la sensibilisation. Deux projets retenus en 2023 ont bénéficié d'un cofinancement par le ministère chargé de l'environnement.

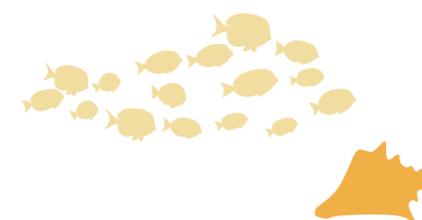




LEXIQUE



- **ADEME** : Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie
- **ANSES** : Agence Nationale de Sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail
- **ANR** : Agence nationale de la recherche
- **CITES** : Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
- **CNFPT** : Centre National de la Fonction Publique Territoriale
- **CNRS** : Centre national de la recherche scientifique
- **DCE** : Directive cadre sur l'eau
- **DCSMM** : Directive cadre stratégique pour le milieu marin
- **DREAL** : Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- **DRIEAT** : Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Ile-de-France
- **ENR** : Energie renouvelable
- **FEAMP** : Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et de la Pêche
- **IFREMER** : Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
- **IGN** : Institut national de l'information géographique et forestière
- **INRAE** : Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement
- **IPBES** : Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services (Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques)
- **IRCGN** : Institut de Recherche Criminelle de la Gendarmerie Nationale
- **IRD** : Institut de Recherche pour le Développement
- **MNHN** : Museum d'Histoire Naturelle
- **ONF** : Office national des forêts
- **PNA** : Plan national d'actions
- **PNR** : Parc naturel régional
- **PNM** : Parc naturel marin
- **SNB** : Stratégie nationale biodiversité
- **TE** : Technicien de l'environnement
- **UICN** : Union Internationale pour la Conservation de la Nature



Site national de Vincennes

« Le Nadar » Hall C
5, square Félix Nadar
94300 Vincennes

Site national de Montpellier

Immeuble Tabella - ZAC de l'aéroport
125, impasse Adam Smith
34470 Pérols

Site national de Brest

16, quai de la Douane
CS42932
29229 Brest Cedex 2

Site national d'Auffargis-Saint-Benoist

BP 20
78612 Le Perray-en-Yvelines Cedex

www.ofb.gouv.fr



**Protéger le vivant,
préserver notre avenir**

